

IETM TOOLKIT

www.ietm.org

LA VIE HORS-SCÈNE

Guide de survie pour artistes et créateurs



L'IETM est soutenu par :

Mars 2018
ISBN: 978-2-930897-30-1



Co-funded by the
Creative Europe Programme
of the European Union

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.
Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui
pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

La vie hors-scène. Guide de survie pour artistes et créateurs

Toolkit IETM

par **Matina Magkou**

Publié par l'IETM - Réseau international des arts du spectacle contemporains, FIA - Fédération International des Acteurs et UNI MEI - UNI Global Union - Média, Spectacle & Arts

Mars 2018 (version originale anglaise : Novembre 2017)

Editing et coordination générale : Elena Di Federico, Nan van Houte (IETM), Dearbhal Murphy (FIA), Daphné Tepper (UNI MEI)

Traduction de l'anglais : Carolina de Renesse

Mise en page : Elena Di Federico (IETM) sur graphisme de JosWorld



This publication is distributed free of charge and follows the Creative Commons agreement Attribution-NonCommercial-NoDerivatives (CC BY-NC-ND). You are free to reuse and share this publication or parts of it as long as you mention the original source.

Cette publication est à mentionner de la façon suivante :

M. Magkou, « La vie hors-scène. Guide de survie pour artistes et créateurs », IETM - FIA - UNI MEI, Bruxelles, mars 2018.

Lien : <https://www.ietm.org/fr/publications>

For further information please contact ietm@ietm.org

Les éditeurs ont fait tout leur possible pour obtenir la permission de reproduire des images protégées par copyright. L'IETM sera ravi de réparer toute omission portée à son attention dans les prochaines éditions de cette publication.

Table des matières

Introduction par IETM, FIA et UNI MEI	4
Introduction par l'Auteure	4
À propos de FIA et UNI MEI	5
À propos de l'Auteure	5
1	
Les défis administratifs	6
2	
Fiscalité et sécurité sociale	12
3	
Santé et sécurité	16
4	
L'équilibre vie professionnelle/vie privée	20
5	
La reconversion professionnelle	24
6	
La gouvernance culturelle	27
7	
Les modèles de business	31
8	
Les droits de propriété intellectuelle	36
9	
La liberté d'expression	40
10	
Egalité, diversité et inclusion	45
11	
La responsabilité environnementale	51

Introduction par IETM, FIA et UNI MEI

Au quotidien, dans le cadre de leur travail, dans la gestion de leur carrière et lorsqu'ils font des choix positionnant leur organisation dans son contexte social, les artistes et autres professionnels de la culture font face à des défis techniques, pratiques, politiques et éthiques. Les questions pratiques sont les plus évidentes ; elles comprennent les casse-têtes administratifs, les contraintes budgétaires, la santé et la sécurité au travail, le droit de propriété intellectuelle, la gouvernance culturelle, l'équilibre entre le travail et la vie privée et la gestion de carrière. Les défis politiques et éthiques sont tout aussi complexes. Ils concernent notamment, la défense de la liberté d'expression artistique, la responsabilité environnementale, ou la promotion de la diversité et de l'inclusion.

Bien entendu, de nombreuses ressources sont disponibles, à la fois en ligne et hors-ligne, pour informer, conseiller et soutenir les artistes et les professionnels de la culture sur la façon de mener leur carrière sans négliger leur rôle en tant que personne, parent, partenaire et citoyen. Des ressources existent également pour aider les professionnels à traduire leurs valeurs (artistiques) non seulement dans leur création, mais également dans la gestion de leur organisation et dans leurs modes d'interaction avec la société. Le plus difficile est toutefois de se retrouver parmi tant de ressources.

C'est dans cette optique qu'IETM s'est associé à la Fédération internationale des acteurs (FIA) et à UNI MEI, représentant au niveau global les syndicats des secteurs des médias, du spectacle et des arts, deux organisations qui défendent le droit à des conditions de travail justes pour les professionnels des arts et de la culture à travers le monde. Ensemble, nos trois organisations ont collecté les questions posées le plus fréquemment par les professionnels du secteur et l'auteure, Matina Magkou, a ensuite préparé des réponses aussi complètes que possible et renvoyant à des ressources existantes. Ce guide a été rédigé dans un style pratique et accessible, tout en s'appuyant sur des connaissances approfondies du secteur: ce guide parle votre langue.

Bien que nous ayons fait de notre mieux afin de rassembler des questions pertinentes et des réponses intéressantes, vos contributions, suggestions et toute ressource additionnelle (notamment en d'autres langues) sont plus que bienvenus. Merci de les envoyer à ietm@ietm.org.

Introduction par l'Auteure

« La vie hors scène » est un guide offrant conseils et ressources aux professionnels des arts du spectacle afin de mieux faire face aux défis du secteur. Ce document ne doit pas être considéré comme une liste exhaustive de ressources et de dispositifs, mais plutôt comme un outil permettant une meilleure orientation à des moments clés de la carrière. Il aborde une grande variété de sujets inhérents au secteur des arts du spectacle : des défis en matières administratives, fiscales ou liées à la sécurité sociale, à la lutte contre la discrimination et la responsabilité environnementale. Pour chaque sujet traité, ce guide renvoie vers des travaux de recherche utiles, des outils et de la documentation de référence. Il fournit également des informations sur des initiatives et des projets mis en place dans différents pays d'Europe pouvant servir d'inspiration pour de futures actions. Si la plupart des ressources citées sont en anglais, de l'information accessible en d'autres langues a également été mise en avant autant que possible.

En écrivant ce guide, un proverbe me trottait dans la tête : « Celui qui pose une question risque de passer pour un sot. Celui qui n'en pose pas est sûr de le rester ». J'espère que ce guide traite des questions les plus pertinentes pour vous, votre organisation et votre travail, et qu'il apporte des réponses qui vous aideront à surmonter vos défis professionnels.

Matina Magkou



Photo prise pendant les répétitions de « Dourgouti Island Hotel » par Urban Dig Project/ Ohi Paizoume (2015) (© [Irina Vosgerau](#))

À propos de FIA et UNI MEI

À propos de l'Auteure

La Fédération Internationale des Acteurs (FIA) rassemble des syndicats, des guildes et des associations professionnelles dans quelque 70 pays. Dans un monde connecté, au sein duquel les contenus créatifs, les spectacles et les arts ont un rôle clé à jouer, la FIA défend les droits sociaux, économiques et moraux des artistes-interprètes (comédiens, danseurs, professionnels de la radiodiffusion, artistes de cirque, etc.) actifs dans le domaine des médias enregistrés et du spectacle vivant.

Sur le plan international, la FIA travaille sur tous les sujets qui pourraient affecter la vie professionnelle des artistes-interprètes qu'elle représente. Elle plaide principalement pour l'amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi pour une reconnaissance de la valeur du secteur culturel et artistique dans lequel ils évoluent.

Dominick Luquer
Secrétaire Général, FIA

UNI Global Union – Média, Spectacles & Arts (UNI MEI) représente plus de 140 syndicats nationaux et guildes, soit plus de 400 000 créateurs, techniciens et autres travailleurs affiliés dans le domaine des médias, du spectacle et des arts à travers le monde.

UNI MEI sert de point de contact et de plateforme de coopération entre ses affiliés et les membres qu'ils représentent au niveau global dans le secteur des médias et du spectacle. Son objectif est de renforcer la représentation syndicale et les capacités d'action des syndicats et des travailleurs, de défendre leurs droits, de lutter pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de représenter leurs intérêts auprès des sociétés multinationales, des acteurs de l'industrie, des associations d'employeurs, et d'autres types d'organisations, gouvernementales ou non.

Johannes Studinger
Secrétaire Général, UNI MEI

Matina Magkou est une chercheuse, une gestionnaire de projet, une formatrice et une consultante dans les domaines de la culture, de la société civile et de l'entrepreneuriat. Elle travaille en partenariat avec des organisations et des institutions au niveau local et international. Elle a vécu et travaillé dans différents pays, notamment la Grèce, l'Espagne, la Belgique et le Qatar. M. Magkou est, entre autres, membre du Conseil d'administration de l'organisation des arts du spectacle Ohi Paizoume/UrbanDig project et fut la gestionnaire de projet pour l'élaboration des outils OiRa pour le secteur du spectacle vivant.



M. Magkou est titulaire d'un master en études européennes de l'Université catholique de Louvain et en politiques culturelles, gestion et communication de la Panteion University (Athènes). En 2017, elle a défendu sa thèse de doctorat à l'Institute of Leisure Studies de l'université de Deusto (Bilbao, Espagne). Celui portait sur l'évaluation des programmes de coopération culturelle internationale, en particulier dans la région euro-arabe. Ses domaines de recherche incluent la gestion et les politiques culturelles, la coopération culturelle internationale, les industries créatives et le développement urbain et culturel.

Contact : mmagkou@gmail.com

1

Les défis administratifs

Au cours de ma vie professionnelle, en tant que freelance ou salarié.e d'une organisation, je me retrouve parfois dans des situations compliquées ; lorsque je dois par exemple négocier un contrat, gérer des procédures administratives complexes, ou connaître mes droits et en bénéficier. Qui est en mesure de m'aider ?

Travailler dans le secteur artistique demande souvent des connaissances spécialisées, en particulier dans le domaine de l'administration et de la gestion. Cela peut concerner le marketing, la collecte de fonds, la planification financière, la connaissance des cadres juridiques appropriés, la négociation contractuelle ou d'autres tâches administratives.

Dans ce chapitre, vous trouverez des conseils et des astuces qui vous aideront à faire face aux nombreux défis administratifs qui peuvent survenir au quotidien. Cependant, en ce qui concerne les systèmes de soutien, vous devrez repérer ceux qui sont à votre portée et vers qui vous pouvez vous tourner pour recevoir une aide de manière continue. En effet, chaque situation est différente et les systèmes de soutien qui conviennent peuvent varier si vous êtes freelance ou salarié permanent d'une organisation. Le contexte national est également à prendre en compte comme lorsque vous travaillez dans un autre pays que celui où vous êtes installé. Dans tous les cas, il est essentiel de savoir à qui vous pouvez vous adresser pour résoudre chaque difficulté.

Remarque : si vous êtes confronté à un problème administratif directement lié à une mobilité transfrontalière, veuillez consulter le chapitre 2 de ce guide ([Fiscalité et sécurité sociale](#)).

Par où commencer ?

- ***Vous êtes salarié ? Demandez de l'aide à votre syndicat***

Les syndicats ont été créés pour défendre et protéger collectivement les droits des travailleurs. Ils ont pour but, entre autres, d'améliorer les normes de sécurité, d'obtenir des rémunérations et des prestations sociales justes et des meilleures conditions de travail de manière générale. Ils négocient également des contrats de travail par le biais de négociations collectives avec les employeurs. Si vous vous trouvez dans une situation contractuelle complexe ou vous vous enlisez dans de longues procédures administratives, votre syndicat sera en mesure de vous aider.

Sur le site de la Fédération Internationale des Acteurs (FIA), vous trouverez la liste complète des syndicats, guildes et associations professionnelles adhérant à l'organisation. L'objectif principal de FIA est de représenter les intérêts des acteurs (de cinéma, télévision, radio, des médias numériques, du théâtre et du spectacle vivant), des professionnels de l'audiovisuel, des danseurs, des chanteurs, des artistes de cirque et de variété, etc. La Fédération Internationale des Musiciens (FIM) rassemble le même type de syndicats et d'associations dans le secteur de la musique. Les membres de la FIA et de la FIM travaillent sur tous les sujets qui peuvent avoir un impact sur la vie professionnelle des artistes-interprètes qu'ils représentent et luttent pour l'amélioration des conditions de travail

et la promotion des droits économiques et sociaux des artistes-interprètes.

Pour les autres professionnels du secteur culturel (metteurs en scène, réalisateurs, auteurs, dramaturges, techniciens, administrateurs et toutes les autres professions de soutien), pensez à rejoindre un organisme affilié à [UNI MEI](#), le syndicat international dans le domaine des médias, du spectacle et des arts.

- ***Vous êtes freelance ? Prenez connaissance de vos droits et de vos obligations***

Une grande partie du travail dans le secteur culturel est réalisé par des travailleurs indépendants. Si vous travaillez sous ce statut (dont le cadre juridique varie d'un pays à l'autre), il se peut que vous ayez des droits et des obligations particuliers. Bien que tous les syndicats ne représentent pas les travailleurs indépendants, c'est le cas pour certains d'entre eux qui ont alors mis en place des outils et des ressources qui répondent à leurs besoins spécifiques, tel que le « [Tax Guide for Freelancers](#) » du syndicat britannique BECTU. Il vaut donc la peine de vérifier si le syndicat représentant les intérêts de votre profession soutient également les travailleurs indépendants et quels services de soutien il propose ; services qui peuvent se présenter sous forme de formations, de conseils en matière de contrats ou même d'assurances de groupe.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur les travailleurs indépendants, vous pouvez consulter la publication « [Creative Freelancers](#) » de la Creative Industries Federation (Royaume-Uni). Le « [Freelance Toolkit](#) », conçu par Creative Skillset, rassemble également des astuces et des approches intéressantes.

- ***Vous gérez une association ou une entreprise ? Obtenez un accompagnement spécialisé***

Les organismes culturels et les entreprises créatives peuvent bénéficier dans certains pays de dispositifs dédiés se présentant sous diverses formes. En France, par exemple, la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant ([CPNEF SV](#)) propose un [appui-conseil](#) aux petites entreprises du spectacle vivant. Accompagnées par un consultant agréé spécialisé, ces entreprises ont ainsi l'occasion de recevoir un diagnostic et un plan d'action pour améliorer leur fonctionnement et développer leur activité. Un [guide](#) pratique est également disponible afin d'aider les entreprises à réfléchir à leur organisation, à leurs ressources humaines et à leur gestion.

- **Suivez des formations**

Dans certains pays européens, les personnes travaillant dans le secteur culturel ont accès à des formations et ont la possibilité d'apprendre tout au long la vie grâce à des dispositifs rendus possibles par la négociation de conventions collectives. C'est le cas en France et en Belgique (Flandres et travailleurs néerlandophones à Bruxelles), par exemple. Si vous travaillez dans ces régions et n'avez pas encore bénéficié de ces programmes, vérifiez si vous y êtes éligibles sur le site de l'[AFDAS](#) (France) ou du [Social Fonds voor de Podiumkunsten](#) (Belgium). De plus, dans de nombreux pays, d'autres organismes de formation sectoriels ont été mis sur pied et constituent une ressource utile sur les questions de formation. Renseignez-vous auprès de [Creative & Cultural Skills](#) (Royaume-Uni), de la [Commission paritaire nationale emploi formation spectacle vivant](#) (CPNEF SV), en France, ou encore de [Kulturakademin trappan](#) pour la région ouest de la Suède, par exemple.

La publication « [Trends and skills in the European audiovisual and live performance sectors](#) », préparée en 2016 dans le cadre du partenariat [Creative Skills Europe](#), un projet commun mené par les partenaires sociaux des Comités de dialogue social européen des secteurs audiovisuels et du spectacle vivant, offre un aperçu des besoins en matière de compétences dans notre secteur en tenant compte des principales tendances ayant un impact sur notre champ d'activité (par exemple la numérisation, la mondialisation, le contexte économique difficile, etc.). Cette publication met également en lumière des initiatives intéressantes lancées dans plusieurs pays de l'UE pour offrir des opportunités de formation répondant à ses besoins.

Rapprochez-vous également des réseaux dont vous faites partie pour savoir s'ils proposent des formations qui pourraient vous aider à développer vos compétences et vous fournir les outils pour apprendre à gérer des situations complexes. L'Association Européenne des festivals, par exemple, a mis sur pied la [Festival Academy](#) qui propose diverses formations à de jeunes organisateurs de festivals du monde entier. Son Atelier pour les jeunes directeurs de festival est un programme de formation de sept jours qui se concentre sur l'aspect artistique de l'organisation d'un festival. Une autre offre intéressante est une formation centrée sur la production (Festival Production Management Training) axée sur la manière de mettre en œuvre en pratique une vision artistique.

Finalement, vous pouvez suivre le travail de [Factories of Imagination](#), un projet financé par le programme Europe Créative et promu par TransEurope Halles (2017-2021), qui a pour objectif de rendre les centres culturels plus résilients et plus connectés à l'échelle internationale. Ce projet proposera des opportunités et du matériel de formation dans les années à venir.

- **Trouvez un mentor**

Un mentor qui nous soutient et nous accompagne dans notre développement professionnel peut être un incroyable atout. Une manière simple de se lancer est d'identifier dans son réseau une personne que l'on respecte pour son savoir et son expérience et de lui proposer des rencontres régulières pour échanger.

Des dispositifs dédiés peuvent également vous aider dans ce type de démarche. La [Mentor Room](#) de l'IETM peut par exemple être une première étape intéressante si vous participez à une réunion de l'organisation. En effet, durant une session intense de deux heures, organisée durant chaque réunion plénière de l'IETM, vous êtes mis.e en relation avec deux autres membres du réseau afin qu'ils puissent vous aider à envisager de nouvelles approches et à trouver des solutions à un problème particulier. Cette opportunité d'apprendre avec ses pairs est ouverte aux membres de l'IETM ainsi qu'aux non-membres sur demande. Veillez donc à toujours vérifier les dates limites pour postuler.

- **Engagez-vous pour des rémunérations et des pratiques professionnelles justes**

Les syndicats ont pour objectif d'assurer la durabilité du secteur ; un secteur au sein duquel le travail génère un revenu décent, offre un accès à une couverture sociale et où le salaire minimum est négocié et fixé de manière collective. Adhérer à un syndicat est une première étape vers la compréhension de la manière dont les salaires et les autres types de paiement sont fixés et appliqués et de ce qui définit une pratique contractuelle équitable. Les syndicats œuvrent également à la défense des droits de manière plus large en formant des coalitions afin de promouvoir des conditions de travail plus équitables pour les artistes et les autres professionnels du milieu créatif. Vous pourriez être intéressé à vous impliquer dans ce genre d'actions.

Face à un marché du travail de moins en moins stable, des initiatives lancées par des professionnels ont vu le jour dans différents pays demandant un meilleur positionnement des artistes sur le marché de l'emploi et des pratiques commerciales plus justes de la part des clients. Si vous souhaitez rejoindre ou lancer une initiative de ce type, la première étape est d'identifier les initiatives existantes, de les contacter et d'apprendre de leur expérience.

Au printemps 2016, une session de discussion sur un « [label "pratiques équitables" dans le domaine des arts](#) » a été organisée durant la réunion plénière de l'IETM à Amsterdam ; [cet article](#) (en anglais) offre également une vue d'ensemble sur la manière dont le sujet a été abordé. D'autres exemples intéressants et inspirants ont également vu le jour au niveau national.

Le rapport « [Valuing Passion. Reinforcing the labour market in the cultural and creative sector](#) » (Rémunérer la passion. Renforcer le marché du travail dans le secteur culturel et créatif), émanant d'Conseil de la culture et du Conseil économique et social néerlandais, analyse de manière approfondie le marché de l'emploi aux Pays-Bas et les nombreux défis auxquels les travailleurs sont confrontés dans notre secteur. Suite à la publication de ce rapport, plusieurs initiatives ont été lancées, dont le « [Fair Practice Code V. 1.0](#) », (Code des pratiques équitables V 1.0) porté par un large groupe d'organisations du secteur (dont la liste se trouve à la fin du document). Le but de ce code est de fournir un cadre normatif approuvé par des professionnels du secteur culturel et créatif, encourageant les pratiques d'emploi et d'entreprise justes, équitables et transparentes dans l'industrie artistique, culturelle et créative. Ce code propose une ligne de conduite pour un comportement responsable sur le marché et encourage la réflexion critique.

Suite à cette initiative, [DutchCulture](#) tente d'établir des contacts avec d'autres campagnes pour des pratiques équitables en Europe et dans le reste du monde. N'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez en savoir plus et/ou proposer votre propre initiative. Différents exemples peuvent être mentionnés comme la « [Social Charter van de audiovisuele sector](#) » (Charte sociale du secteur audiovisuel) en Flandre ou la campagne « [Paying Artists](#) » au Royaume Uni qui se bat pour des rémunérations équitables pour les artistes plasticiens, en particulier dans le contexte d'expositions financées par l'État. En Suède, le projet [REKO](#) encourage les pratiques équitables et les conditions de travail favorables pour les artistes plasticiens en dressant une liste des rémunérations accordées dans le secteur et en la publiant sur internet. Les Pays-Bas ont également mis sur pied leur propre initiative pour des pratiques équitables dans le secteur des arts visuels : semblable au « Fair Practice Code », le « [Dutch Fees Guide for visual artists](#) » est également disponible en ligne (autre lien utile [ici](#)). Cette démarche pourrait servir d'exemple à d'autres disciplines.

- **Fréquentez un hub créatif ou un espace de coworking**

L'évolution des méthodes et des rythmes de travail ainsi que le contexte d'instabilité financière ont poussé les opérateurs culturels à trouver des solutions à travers la coopération et le partage d'espaces de *coworking*, de laboratoires d'innovation ou d'accélérateurs de *start-up*. Pensez à rejoindre un hub créatif ou un espace de coworking dans votre ville. Vous pourrez, ainsi, vous mettre en relation avec d'autres professionnels du secteur, y compris certains ayant créé leur propre entreprise, et obtenir un soutien, une formation ou un conseil, ou tout simplement faire la connaissance d'un nouveau collègue qui pourra vous aider.

Le projet [European Creative Hubs Network](#), financé par l'Union européenne et mené par le British Council, cherche à démontrer

le rôle des hubs créatifs dans le travail et la résilience du secteur créatif, ainsi qu'à l'économie au sens large en créant de nouvelles formes de gouvernance à l'aide d'approches collaboratives, participatives, interdisciplinaires et communautaires. Deux publications (en anglais) vous permettront d'en savoir plus sur ce mode de collaboration relativement nouveau : « [Creative Hubs: Understanding the New Economy](#) », et « [Syn-acting together](#) ». Le « [Creative HubKit - made by hubs for emerging hubs](#) » offre un aperçu du mode de création, d'organisation et de gestion à long terme des hubs créatifs ; « [Creative Incubators - Guide to places and spaces of creative incubation in Central Europe](#) » est une autre ressource utile.

Une publication tout aussi intéressante est « [It starts with a conversation... question your knowledge by sharing... - A guide for artists who wish to work collaboratively](#) », écrite par Asa Richardsdottir et Lene Bang Henningsen et produite par la Ice Hot Nordic Dance Platform.

RESSOURCES

Publications

Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant (CPNEF-SV), « Le guide pratique des petites entreprises du spectacle vivant : organisations, ressources humaines et gestion », 2015

<http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/I-Dispositifs-et-outils/Guide%20d%27appui%20aux%20TPE%202015%20version%205%20-%2023%20juillet%202015.pdf>

D. Crombie (ed), « The Entrepreneurial dimension of the cultural and creative industries », Utrecht School of the Arts with K2M Ltd and Eurokleis S.r.l for the Education & Culture DG of the European Commission, 2013

<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/dcac4767-0daf-4fd5-8d8a-4bb502823723/language-en>

Dutch Culture, « Fair Practice in the arts », 2017

<https://dutchculture.nl/en/news/fair-practice-arts>

Dutch Performing Arts Fund, « Fair practice code - version 1.0 »,

https://fondspodiumkunsten.nl/content/nieuws/i_778/fairpracticecodeversie10.pdf

E. Easton, E. Cauldwell-French, « Creative Freelancers », Creative Industries Federation, 2017

<https://www.creativeindustriesfederation.com/sites/default/files/2017-07/Creative%20Freelancers%201.0.pdf>

J. Dovey, A. C. Pratt, « Creative Hubs: Understanding the New Economy », British Council, 2016

<http://creativehubs.eu/wp-content/uploads/2016/12/HubsReport.pdf>

Flemish Audiovisual Sector, « Sociaal Charter »

<http://www.mediarte.be/nl/sociaalcharter>

J. Heinsius, K. Lehlukoinen (eds), « Training artists for innovation-Competences for new contexts », Theatre Academy of the University of the Arts Helsinki, 2013

<https://www.cultuur-ondernemen.nl/publicatie-training-artists-for-innovation>

J. Heinsius (ed), « Connecting Arts & Business - realizing the potential of creative partnerships », Cultuur - Ondernemen, 2015

<http://www.connectingartsandbusiness.eu/wp-content/uploads/2013/09/ConnectingArtsAndBusiness-WEB.pdf>

N. Keesecker, « The work of Art Toolkit - Workbook - Business Skills for Arts », Springboard for the arts, 2016

<https://springboardforthearts.org/wp-content/uploads/2015/12/WoA-Toolkit-Workbook-2015.pdf>

M. Le Sourd, « Fund-Finder: Guide to funding opportunities for arts and culture in Europe - 2017 edition », IETM, 2017

<https://www.ietm.org/en/FundFinder>

A. Lengyel (trad.), « The Brave New Working World » (from the original in Nachtkritik.de)

<https://www.ietm.org/en/themes/the-brave-new-working-world>

J. Matheson, G. Easson, « Creative HubKit - Made by hubs for emerging hubs », British Council, 2015

<http://creativehubs.eu/wp-content/uploads/2016/11/Creative-HubKit.pdf>

K. Patelis, V. Charalampidis (eds), « Syn - acting together », European Creative Hubs Network, 2017

<http://creativehubs.eu/wp-content/uploads/2017/01/syn-acting-together-publication-web.pdf>

Raad Voor Cultuur, « Summary: Valuing passion - Reinforcing the labour market in the cultural and creative sector »

<https://www.cultuur.nl/english/summary-valuing-passion/item3722>

A. Richardsdottir, L. Bang Henningsen, « It starts with a conversation... question your knowledge by sharing... », Ice Hot Nordic Dance Platform, 2017

<http://www.itstartswithaconversation.org/wp-content/uploads/2017/05/ISWAC-PDF-052017.pdf>

G. Schiuma, P. Bogen, A. Lerro, « Creative Business Models: Insights into the Business Models of Cultural Centres in Trans Europe Halles », TEH, 2016

<http://teh.net/wp-content/uploads/2016/01/Creative-Business-Models-Report.pdf>

V. Shishkova, « Fair practice label in the arts », report from the IETM Amsterdam plenary meeting, 2016

<https://www.ietm.org/en/publications/fair-practice-label-in-the-arts>

D. Tepper, « Creative Skills Europe. Trends and skills in the European audiovisual and live performance sectors », European Skills Council for Employment and training in the Audiovisual and Live Performance sectors, 2016

<http://www.creativeskillseurope.eu/>

Liens

TAX Guide for Freelancers par BECTU

<https://www.bectu.org.uk/advice-resources/tax-guide>

Creative Skillset Freelance Toolkit

http://creativeskillset.org/who_we_help/creative_professionals/freelance_toolkit

AFDAS

<https://www.afdas.com/>

Artists' fees: Guidelines

<http://kunstenaarshonorarium.nl/guideline-artists-fees/>

and Readers' guide

<http://kunstenaarshonorarium.nl/readers-guide-to-guideline-artists-fees/>

Sociaal Fonds voor de Podiumkunsten

<http://www.podiumkunsten.be/>

Creative & Cultural Skills

<https://ccskills.org.uk/>

Kulturakademin trappan

<http://www.kulturakademintrappan.se/>

Creative Skills Europe

<http://www.creativeskillseurope.eu/>

The Festival Academy

<https://www.thefestivalacademy.eu/en/home/>

Factories of Imagination

<http://teh.net/projects/2017-2021-factories-imagination/>

European Creative Hubs Network

<http://creativehubs.eu/>

Paying Artists

<http://www.payingartists.org.uk/>

Project Reko

<http://projektreko.org/index.php?lang=en>

2

Fiscalité et sécurité sociale

Je me déplace souvent et je travaille dans divers pays.
Quelles sont les conséquences pour ma couverture
sociale, mes droits à la pension et mes impôts ?

Si vous travaillez dans le secteur des arts du spectacle, vous pouvez vous retrouver dans une des situations suivantes :

- Vous êtes un.e ressortissant.e d'un pays, mais travaillez de manière permanente dans un autre pays ;
- Vous êtes un.e artiste indépendant.e qui travaille sur plusieurs projets dans différents pays ;
- Vous êtes un.e artiste professionnel.le qui effectue des tournées dans différents pays ;
- Vous occupez deux postes distincts dans deux pays différents (ou plus) ;
- Etc., etc., etc. ...

Depuis toujours, le travail à l'étranger est une partie intrinsèque de la vie des artistes et des professionnels de la culture dans le secteur des arts du spectacle, et est de plus en plus considéré comme un prérequis pour entretenir un climat culturel dynamique. C'est pourquoi la mobilité est encouragée par le biais de nombreux outils et ressources en matière de politique culturelle. Toutefois, travailler par-delà les frontières, passer d'une législation fiscale à une autre et d'un système de sécurité sociale à un autre n'est toujours pas facile et entraîne souvent des casse-têtes administratifs¹.

Malgré la réglementation européenne relative à la coordination des systèmes de sécurité sociale des États membres², il reste encore un long chemin à parcourir, en particulier pour répondre aux besoins et à la réalité des professionnels dans le secteur du spectacle vivant. En ce qui concerne les impôts, des règles fiscales

1 Une étude rédigée par Richard Poláček en 2007, « *Study on the impediments to mobility in the live performance sector and on possible solutions* » et réalisée dans le cadre du MOBILE Project financé par l'UE, a mis en évidence quatre domaines qui constituent une difficulté pour la mobilité des travailleurs dans le secteur culturel, notamment la législation en matière de sécurité sociale, la double imposition et la TVA. Cette étude a été la première d'une série sur les obstacles à la mobilité artistique, qui sont, malheureusement, toujours d'actualité aujourd'hui.

2 La réglementation européenne relative à la sécurité sociale, régie par le règlement (CE) no 883/2004 (remplaçant le règlement (CEE) no 1408/71) et le règlement (CE) No 987/2009 (remplaçant le règlement (CEE) no 574/72), énoncent les principes établis pour garantir les droits à la sécurité sociale des travailleurs et des citoyens migrants au sein de l'UE sans pour autant empiéter sur la législation nationale des États. Cette réglementation vise à rationaliser les concepts, les règles et les procédures relatives à la coordination des systèmes de sécurité sociale des États membres. Elle stipule que les personnes assujetties à la même législation relative à la sécurité sociale doivent remplir les mêmes obligations et bénéficier des mêmes avantages que les ressortissants de tout État membre en vertu de la législation dudit État. Les personnes se déplaçant au sein de l'UE, vers l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège ou la Suisse sont toujours assujettis à la législation d'un seul pays. Les institutions de sécurité sociale déterminent à la législation de quel pays ils sont assujettis selon les règles de l'UE.

différentes s'appliquent souvent aux artistes-interprètes et aux opérateurs culturels. En réalité, l'Union européenne ne possède que des pouvoirs limités en matière d'impôt sur le revenu ; une compétence qui reste entre les mains des États membres et dont les applications transfrontalières sont définies par des conventions bilatérales. Le « [Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune 2014](#) » de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) offre toutefois un référentiel commun concernant les éléments à inclure dans les traités bilatéraux et comprend des dispositions particulières pour les artistes-interprètes (article 17).

Lorsqu'il s'agit d'impôts et de sécurité sociale, chaque situation est unique et dépend du pays de résidence, du montant des revenus, du « statut » de la personne (personnalité physique ou morale, travailleur indépendant ou employé), etc. Cependant, une chose est sûre : si l'on a les informations correctes et qu'on est suffisamment préparé, il peut devenir plus aisé de travailler à l'étranger.

Par où commencer ?

- **Renseignez-vous sur les règles fiscales nationales et les conventions fiscales bilatérales**

De manière générale, le principe de base de l'imposition repose sur la différenciation entre « résidents » et « non-résidents ». En effet, les résidents sont taxés sur leurs revenus globaux, quelle que soit leur provenance, tandis que les non-résidents ne peuvent être taxés sur des revenus réalisés hors de leur pays de résidence. Si vous êtes en mesure de prouver votre statut de résident dans un pays donné, cela vous aidera à clarifier la façon d'approcher la question. De plus, des conventions fiscales bilatérales répartissent les droits d'imposition sur certains types de revenus et d'octroi d'exemptions afin d'éliminer la double imposition. Veillez à consulter ces documents lorsque vous entamez des projets à l'étranger afin d'éviter la double imposition.

La publication « [The ultimate cookbook for cultural managers - artist taxation in an international context](#) » (2017) peut vous être utile pour répondre à certaines de vos questions. Elle a été rédigée par Dick Molenaar dans le cadre du projet EFA RISE, financé par l'UE. Par le biais de ce projet, la European Festival Association (EFA) et Pearl* - Live Performance Europe ont voulu approfondir les connaissances en matières légales et de gestion concernant la coopération culturelle transfrontalière. La problématique de la fiscalité pour les artistes travaillant à l'étranger y est expliquée de manière simple, vous permettant de comprendre les concepts et les enjeux liés au statut de résident, aux règles de répartition, à l'exonération fiscale et à la manière d'éviter la double imposition, ainsi que la réglementation applicable au secteur culturel.

- **Demandez des conseils spécialisés dans le pays qui vous intéresse**

Dans plusieurs pays, des centres d'information spécialement conçus pour répondre aux questions concernant la mobilité fournissent des conseils sur mesure sur le sujet. Vous pouvez, par exemple, vous adresser au [Mobility Info Point de DutchCulture](#) aux Pays-Bas, à [Mobiculture](#) en France, à [TINFO](#) en Finlande et au [Cultuurloket](#) en Belgique. Ces organismes fournissent tous des informations et des conseils en matières légale, fiscale, de sécurité sociale et de pension dans le cadre de votre mobilité. La plupart d'entre eux sont membres de [On the Move](#), un réseau dédié à la mobilité dans le secteur culturel. Le site de cette organisation peut s'avérer d'une aide précieuse dans vos recherches.

Vous pouvez également trouver sur internet des ressources utiles en rapport avec certains pays en particulier. En voici quelques-unes :

- [Artist Mobility](#) fournit des informations sur l'entrée, la résidence et l'emploi d'artistes étrangers en Autriche ;
- [CLEISS](#) est le centre de liaison entre les institutions françaises de sécurité sociale et leurs analogues étrangers pour la mise en œuvre de la réglementation européenne et des accords bilatéraux ou multilatéraux sur la sécurité sociale ;
- [Touring artists](#) est un portail d'information dédié aux réglementations et aux procédures administratives en Allemagne. Il fournit des listes, des suggestions de lecture et des contacts dans divers domaines, notamment le statut des artistes, les contrats, les impôts, la sécurité sociale et les assurances ;
- The [Artist's Guide](#), mis en ligne par le Comité suédois pour les subventions artistiques, est un portail d'information pour les artistes étrangers qui souhaiteraient visiter, travailler ou vivre en Suède ;
- [Artists from abroad](#) fournit des informations liées aux impôts auxquels sont soumis les artistes travaillant aux États-Unis.

- **Obtenez un soutien au niveau européen**

Vous pouvez également trouver des contacts intéressants sur des plateformes européennes telles que :

- [L'Europe vous conseille](#), un service proposé aux ressortissants de l'UE, de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein, ou encore aux non-Européens dont un membre de la famille est européen ou réside dans un pays membre de l'UE, ainsi qu'aux sociétés dont le siège se trouve dans l'UE. Ce service est géré par le Service d'action des citoyens européens (ECAS) pour le

compte de la Commission européenne. Il propose des conseils juridiques dans toutes les langues officielles de l'UE à travers des juristes spécialisés dans la législation européenne et celles de tous les pays de l'UE ;

- [SOLVIT](#), un réseau gratuit et en ligne qui existe dans chaque pays de l'UE et au sein duquel les Etats Membres s'efforcent de résoudre les problèmes provoqués par une mauvaise application de la législation sur le marché intérieur par des autorités publiques.

Une autre ressource utile pour les travailleurs mobiles de manière générale est la base de données « [Impôts en Europe](#) » (TDEB). Sans oublier que vous trouverez également une rubrique « [Social Protection/ Taxation](#) » sur le site de On the Move. Elle est mise à jour régulièrement et offre des informations très pertinentes.

- **Vous êtes danseur/danseuse ou chorégraphe ? Consultez le Passeport EuroFIA pour la Dance**

Les syndicats membres d'EuroFIA, un groupe régional de la Fédération Internationale des Acteurs (FIA), ont conçu le Passeport EuroFIA pour la Dance, un programme accessible aux danseurs et chorégraphes qui leur sont affiliés. Une fois activé par leur syndicat d'origine, ce document est valable pendant un an et donne accès aux services proposés par les syndicats de leur(s) pays de destination. Ces services peuvent varier d'un pays à l'autre, mais comprennent généralement l'accès à de l'information sur la couverture médicale et les assurances, ainsi que des conseils en matière de contrats et autres affaires juridiques. Cependant, ce programme est actuellement en phase de révision et une version améliorée doit être lancée en automne 2018. Consultez le site de la [FIA](#) pour des informations sur le nouveau programme.

- **Allez plus loin**

[Le rapport de la EENC \(European Expert Network on Culture\)](#), « [Artists' mobility and Administrative Practices related to Social Security and Taxation in the European Union \(EU\)](#) », commandé par On the Move, offre un aperçu des obstacles à la mobilité en matière de sécurité sociale et d'imposition fiscale dans l'UE. Il propose une typologie des difficultés identifiées et une analyse des évolutions récentes des législations et des règlements. Vous y trouverez également une liste de ressources intéressantes (documents et centres d'information dans plusieurs pays).

RESSOURCES

Publications

M. Demartin, M. Le Sourd, E. Di Federico, « Artists' mobility and administrative practices related to social security and taxation in the European Union », European Expert Network on Culture, 2014
http://on-the-move.org/files/OTM_EENC_final_complete_report_SecSocTax.pdf

D. Klaić, « Mobility of imagination – a companion guide to international cultural cooperation », Central European University Press, 2008

R. Poláček, « Study on impediments to mobility in the EU Live Performance Sector and possible solutions », Mobile.Home project/ Finnish Theatre Information Center, 2007
https://www.ietm.org/en/system/files/publications/study_on_impediments_to_mobility_1.pdf

D. Molenaar, « The ultimate cookbook for cultural managers - artistic taxation in an international context », EFA / PEARLE, 2016
http://www.pearle.ws/cms/files/file_sys_Publications_Bijlage_Engels_52.pdf

Organisations

OECD's Model Tax Convention
<http://www.oecd.org/tax/treaties/>

DutchCulture Mobility Info Point
<https://dutchculture.nl/en/mobility-info-point>

Mobiculture
<http://mobiculture.fr/en>

TINFO
<https://www.tinfo.fi/en>

Kunstenloket
<http://www.kunstenloket.be/>

On the Move
<http://on-the-move.org>

Artist mobility
<http://www.artistmobility.at/>

Touring artists
<https://www.touring-artists.info/en/home/>

Artist's Guide
<https://www.konstnarsnamnden.se/default.aspx?id=11310>

Artists from abroad
<http://www.artistsfromabroad.org/>

CLEISS
<http://www.cleiss.fr/>

Your Europe Advice
http://europa.eu/youreurope/advice/index_en.htm

SOLVIT
<http://ec.europa.eu/solvit/>

European database of all applicable taxes by country
https://ec.europa.eu/taxation_customs/taxes-europe-database-tedb_en

Liens

Online interactive risk Assessment (OIRA) tools for the live performance sector
<https://oiraproject.eu/en/oira-tools>

ETTE - European Theater Technicians Education
<http://stage-tech-edu.eu/>

UK Health and Safety Executive
<http://www.hse.gov.uk/>

Performance industry guidelines and sheet - Ontario Ministry of Labour
https://www.labour.gov.on.ca/english/hs/pubs/liveperformance/gl_live_intro.php

3

Santé et sécurité

Dans ma salle de spectacle ou dans mon métier de producteur/productrice, comment puis-je m'assurer que la législation en matière de santé et de sécurité est respectée et offrir un environnement sûr à mes collègues et au public ?

La santé et la sécurité au travail doivent systématiquement être assurées et faire partie de l'organisation quotidienne de toute salle de spectacle ou société de production. Ces notions doivent faire partie intégrante de la culture de travail. Toutefois, que signifient-elles vraiment? Il s'agit d'éviter tout risque pour les travailleurs, ainsi que d'identifier et d'évaluer tous les risques afin de mettre au point des moyens de prévention adéquats.

Étant donné la diversité des espaces de travail dans les arts du spectacle, des salles traditionnelles aux plus originales, en passant par les espaces urbains et en plein air, il est impossible d'aborder les questions de santé et de sécurité dans notre secteur de manière univoque. Les différentes catégories de professionnels concernés et d'acteurs impliqués dans une production (les salles, les sociétés de production, les contractants et les sous-traitants, le personnel permanent et freelance) compliquent davantage l'affaire. Les problèmes de gestion récurrents comprennent : l'absence de protocoles de sécurité prédéfinis, l'accès restreint à des équipements de protection adéquats, l'insuffisance des ressources humaines et de personnel qualifié, le manque de communication, de formation et de sensibilisation, un manque de clarté dans la chaîne des responsabilités. De plus, les activités dans le secteur peuvent se montrer physiquement et mentalement éprouvantes ; Les exigences professionnelles relatives aux spectacles, aux entraînements et aux répétitions peuvent entraîner des troubles musculosquelettiques, neuromusculaires et auditifs, un niveau de stress élevé et même engendrer des situations extrêmement risquées pour les artistes-interprètes ou les équipes techniques, qui peuvent même mener à des accidents mortels. Cette situation se complique davantage en tournée. En effet, les différents cadres réglementaires, les obstacles à la communication et les cultures de travail différentes peuvent rendre les mesures de sécurité encore plus difficiles à appliquer.

Certes, le travail d'évaluation des aspects liés à santé et à la sécurité prend du temps, mais il est extrêmement important, à tel point qu'il s'agit souvent d'une obligation légale. Réduisez les risques en prenant en considération les exigences de chaque métier impliqué dans la production et les dangers résidant dans chacune des étapes du cycle de production, soit la pré-production, les répétitions, l'arrivée du public, le(s) spectacle(s) et la sortie du public. Cette tâche vous paraît impossible? Lisez la suite pour recevoir quelques conseils et découvrir comment entamer ces démarches.

Par où commencer ?

- **Faites usage des outils OIRA pour le secteur du spectacle vivant**

Les outils OIRA développés pour le secteur du spectacle vivant peuvent vous être utiles pour évaluer les risques dans votre salle de spectacle ou votre société de production, mais aussi si vous souhaitez en apprendre davantage sur la santé et la sécurité ou encourager vos collègues à intégrer ces principes dans leur travail. Ces deux outils ont été mis au point par une initiative conjointe des partenaires sociaux européens du secteur du spectacle vivant¹. Le premier est destiné aux lieux de spectacle (y compris en plein air) et le second aux sociétés de production. Ces outils sont gratuits et destinés en priorité aux très petites (moins de 10 effectifs) et petites (moins de 50) entreprises et organisations, même si ils peuvent être utiles à de plus grandes organisations également.

Cependant, gardez toujours à l'esprit que ces outils se basent sur la législation européenne et non sur les législations nationales². Une option serait de vous rapprocher des partenaires sociaux de votre pays afin de mettre au point une version des outils OIRA adaptée à votre contexte national. À ce jour, les outils existent en versions espagnole et anglaise, mais d'autres pays sont déjà en train d'adapter leur contenu à leur contexte national et à leur cadre réglementaire.

- **Vérifiez la législation de votre pays**

La directive-cadre concernant la sécurité et la santé au travail (directive 89/391 CEE), promulguée en 1989, a été une contribution essentielle à l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail. Elle fixe des prescriptions minimales de sécurité pour toute l'Europe et les États membres peuvent soit se limiter à ces mesures, soit en adopter des plus strictes³. En effet, lorsqu'ils transposent les directives européennes dans le droit national, les États membres sont libres d'adopter des règles plus strictes afin d'assurer la protection des travailleurs.

1 Il s'agit, du côté des employeurs, de Pearl* - Live Performance Europe (l'association européenne des employeurs du spectacle vivant) et, du côté des travailleurs, de l'EAEA (Alliance européenne des Arts et du Spectacle). L'EAEA est l'alliance sectorielle qui rassemble les groupes européens de la Fédération internationale des Acteurs (FIA), de la Fédération internationale des Musiciens (FIM) et d'UNI Global Union - Média, Spectacle & Arts (UNI MEI).

2 Dans certains pays, vous pourrez trouver des outils d'évaluation en ligne pour le secteur des arts du spectacle qui, dans certains cas, peuvent même se présenter sous la forme d'obligations légales pour les organisations dans le secteur.

3 Des directives ultérieures axées sur des aspects précis de la sécurité et de la santé au travail sont des éléments fondamentaux de la législation européenne en matière de sécurité et de santé. Vérifiez si des normes semblables existent dans votre pays.

Pour cette raison, les prescriptions légales dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail peuvent varier d'un pays à l'autre. Demandez à l'organisme public compétent dans votre pays quelles règles s'appliquent à votre cas particulier et veillez à demander ces informations à vos collègues lorsque vous êtes en tournée à l'étranger.

- **Définissez une chaîne de responsabilités pour l'évaluation des risques**

Qui est responsable de la santé et de la sécurité dans votre organisation? Dans les grandes organisations, une personne qualifiée peut être désignée pour s'occuper exclusivement de la santé et de la sécurité et être chargée d'élaborer une stratégie à ce sujet et de sensibiliser le personnel à ce propos. Si ce n'est pas le cas dans votre organisation, désignez des responsables au sein de votre équipe en tenant compte de la formation de chacun et des compétences requises. Vous trouverez peut-être utile de mettre en place un protocole de déclaration d'accidents et des mesures correctives dans le but d'éviter les risques futurs.

Toutefois, les questions de santé et de sécurité d'un lieu de spectacles ou d'une production ne peuvent être traitées par une seule personne. Ainsi, au cours du processus d'évaluation des risques, veillez à inclure et à consulter vos collègues ainsi que vos supérieurs hiérarchiques. Si votre organisation manque de personnel qualifié ou d'expertise, faites appel à une aide extérieure. Il peut vous être utile d'instaurer un processus continu de consultation et de reconnaître les connaissances et les compétences de plusieurs sources. Mettez en place une procédure à travers laquelle le personnel peut faire part de ses inquiétudes, grâce à des réunions consultatives par exemple. Veillez à faire participer les représentants des travailleurs, le/la spécialiste en matière de sécurité au travail de votre organisation (le cas échéant), les travailleurs concernés et autres personnes techniquement qualifiées. N'oubliez pas que ces procédures incluent le personnel technique, artistique et administratifs, qu'ils soient salariés ou freelances.

- **Consultez la documentation disponible**

Il y a une abondance d'informations en matière de santé et de sécurité au travail de manière générale, mais également pour les arts du spectacle en particulier. Il est essentiel que vous identifiez des documents dans votre langue et/ou qui reflètent de la réalité dans votre pays, bien que des documents provenant d'autres pays puissent servir de base dans le cas où vous n'en trouveriez pas dans votre langue natale. Dans ce cas, gardez bien à l'esprit que la législation de votre pays peut être différente.

Voici quelques ressources intéressantes que vous pouvez consulter en ligne :

- « Évaluation et prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant » (2011), publié par Prodiss, le Syndicat National des Producteurs, Diffuseurs, Festivals et Salles de spectacle musicale et variété ;

- Le site du Health and Safety Executive (Royaume-Uni) dédié à la santé et à la sécurité dans les industries du cinéma, du théâtre et audiovisuelle, qui comprend des documents tels que « Health and Safety in audiovisual production - your legal duties », et d'autres, plus précis comme ceux liés à l'utilisation de fumée et de vapeur, le contrôle du bruit, le travail en hauteur, etc.

- Les deux publications de la FIA « ArtisteSécurité : directives concernant les mesures élémentaires d'hygiène et de sécurité à l'attention des artistes-interprètes du spectacle vivant », accompagné de « ArtisteSécurité: directives concernant les mesures élémentaires d'hygiène et de sécurité à l'attention des artistes-interprètes travaillant dans les productions cinématographiques et télévisuelles ». Ces documents contiennent un ensemble de conseils, d'astuces et de recommandations pour permettre aux artistes-interprètes de plaider pour leur propre santé et sécurité au travail et pour les informer des risques auxquels ils peuvent être exposés ;

- D'autres ressources provenant d'organisations non européennes peuvent également vous être utiles telles que les « Lignes directrices et feuilles de renseignement pour l'industrie du spectacle », mise à disposition par le ministère du Travail de l'Ontario (Canada), ou les « Safety Guidelines for the Entertainment Industry », publiées par la Australian Entertainment Industry Association et la Media Entertainment and Arts Alliance.

- **Suivez et proposez des formations**

Il se peut que plusieurs programmes de formation pour le secteur des arts du spectacle soient disponibles dans votre pays. Dans certains cas, surtout dans les métiers techniques ou nécessitant des manipulations particulières telles que l'utilisation d'objets pyrotechniques, d'effets spéciaux ou d'un matériel particulier, les travailleurs doivent être en possession d'une licence spécifique pour être considérés comme aptes à manipuler un tel matériel. Veillez à demander la documentation nécessaire lorsque vous engagez quelqu'un pour de telles tâches.

Désignez un responsable du programme de formation pour le personnel permanent. Toutefois, assurez-vous également que les nouveaux venus, y compris les freelances, reçoivent une formation initiale adaptée aux productions et aux salles utilisées.

- **Intégrez toutes ces informations à votre fiche technique**

Que vous gériez un lieu de spectacle ou une société de production, votre fiche technique est le document qui décrit toutes les facettes de votre travail, ainsi que les risques potentiels. Dans le cas d'un lieu de spectacle, il s'agit d'un document qui contient des informations sur votre salle, notamment ses potentialités et ses limitations. Dans le cas d'une production spécifique, la fiche technique décrit l'aspect technique du spectacle et présente une série de demandes. Veillez à ce que ces documents soient aussi précis que possible et qu'ils contiennent les politiques en matière de santé et de sécurité, la procédure à suivre en cas d'urgence ou d'incendie, les objets et les substances interdites dans la salle, etc. Ces documents sont, pour vous, la première étape pour cerner les risques potentiels et vous permettre de vous familiariser avec la production que vous accueillez ou le lieu dans lequel vous allez travailler. Il est d'une importance cruciale que ces informations soient communiquées à l'avance. Gardez à l'esprit que vous devrez peut-être apporter des modifications à votre création afin de l'adapter aux particularités de la salle, et veillez à toujours donner la priorité à la santé et à la sécurité du personnel et des artistes-interprètes, même au-delà de l'excellence artistique.

RESSOURCES

Publications

Australian Entertainment Industry Association and the Media Entertainment and Arts Alliance, « Safety Guidelines for the Entertainment Industry », 2001

http://liveperformance.com.au/sites/liveperformance.com.au/files/resources/safety_guidelines_for_entertainment_industry_5_0.pdf

FIA, « ArtisteSécurité : directives concernant les mesures élémentaires d'hygiène et de sécurité à l'attention des artistes-interprètes du spectacle vivant »

http://www.fia-actors.com/uploads/hs_guidebook_layout_fr.pdf

FIA, « ArtisteSécurité : directives concernant les mesures élémentaires d'hygiène et de sécurité à l'attention des artistes-interprètes travaillant dans les productions cinématographiques et télévisuelles »

http://www.fia-actors.com/uploads/ftv_french_singles.pdf

Health and Safety Executive UK, « Health and Safety in audiovisual production - your legal duties », 2002

<http://www.hse.gov.uk/pubns/indg360.pdf>

Health and Safety Executive UK, « Working at heights in the broadcasting and entertainment industries - information sheet », 2011

<http://www.hse.gov.uk/entertainment/theatre-tv/resources.htm>

Health and Safety Executive UK, « Smoke and vapour used in entertainment- information sheet », 2017

<http://www.hse.gov.uk/pubns/etis3.pdf>

Health and Safety Executive UK, « Sound advice – control of noise at work in music and entertainment », 2008

<http://www.hse.gov.uk/pubns/priced/hsg260.pdf>

Prodiss, « Évaluation et prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant », 2011

<http://www.prodiss.org/sites/default/files/DUPP/04-fiches-evaluationrisques.pdf>

Liens

Online interactive risk Assessment (OIRA) tools for the live performance sector

<https://oiraproject.eu/en/oira-tools>

ETTE - European Theater Technicians Education

<http://stage-tech-edu.eu/>

UK Health and Safety Executive

<http://www.hse.gov.uk/>

Performance industry guidelines and sheet - Ontario Ministry of Labour

https://www.labour.gov.on.ca/english/hs/pubs/liveperformance/gl_live_intro.php

4

L'équilibre vie professionnelle/vie privée

Je suis un.e artiste, un.e créateur/créatrice, un.e professionnel.le des arts du spectacle, un parent, un.e ami.e, un.e citoyen.ne engagé.e, etc.

Existe-t-il des réseaux de soutien qui peuvent m'aider à gérer toutes ces responsabilités ?

Bien souvent, le travail dans le secteur des arts du spectacle est une expérience palpitante et unique, au point que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée peut être compromis et la frontière entre les deux devenir floue. En règle générale, concilier travail et vie personnelle est un défi. Dans le secteur des arts de spectacle, il s'agit d'une tâche encore plus ardue, non seulement en raison d'un environnement assez compétitif mais surtout à cause d'horaires de travail irréguliers (spectacles, tournées, etc.) et de contrats souvent courts et obtenus de façon sporadique. Certains professionnels du secteur doivent même parfois trouver un deuxième emploi afin de parvenir à joindre les deux bouts. Pour finir, les professionnels des arts sont souvent si passionnés par ce qu'ils font qu'ils ne se contentent pas toujours d'horaires de travail traditionnels ou réguliers.

Au moment même où ce texte est écrit, une proposition de directive européenne concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants est discutée dans le cadre du socle européen des droits sociaux publié en novembre 2017. L'objectif de cette initiative est de moderniser le cadre juridique existant concernant les congés familiaux et les formules souples de travail, détaillé jusqu'à présent dans les « Nouvelles mesures pour mieux concilier travail et vie privée » de l'UE (2008). La directive prend en considération l'évolution de la société durant les dix dernières années et cherche à permettre aux parents et aux personnes ayant des responsabilités familiales de mieux concilier le travail et leur vie de famille et à mieux répartir les responsabilités familiales entre les hommes et les femmes. Toutes ces démarches sont bien entendu positives, mais jusqu'à quel point tiennent-elles compte de la réalité des professionnels des arts du spectacle, dont le métier est souvent qualifié de « travail atypique »¹ ?

Pour certains, il est impossible de trouver un équilibre entre le travail et la vie privée dans le secteur des arts du spectacle : une situation qui serait compensée par une immense satisfaction sur d'autres plans. Travailler dans ce secteur implique certainement de dépendre beaucoup des autres et éprouver, parfois, des difficultés à aménager ses horaires ou à travailler de la maison. Il n'est pas toujours aisé non plus de choisir des productions qui s'adaptent au rôle de parent ou à des horaires d'aidant.

¹ Le terme « emploi atypique » désigne des situations de travail qui s'écartent du concept d'« emploi régulier », défini par trois caractéristiques principales : « un emploi à plein temps, à durée indéterminée et qui s'inscrit dans une relation d'emploi dépendante et subordonnée. » Le terme « atypique » peut désigner les aménagements du temps de travail (à temps partiel, sur appel, zéro heure, etc.), les contrats à durée déterminée ou le travail basé sur des tâches, et les relations d'emploi atypiques (tels que le travail en sous-traitance ou le travail indépendant). Si vous voulez en apprendre davantage à ce sujet, consultez le « Manuel du projet sur le Travail Atypique : L'avenir du travail dans le secteur des médias, des arts et du divertissement », rédigé par Pascale Charhon et Dearbhal Murphy dans le cadre du projet Un pas vers les Travailleurs Atypiques de la FIA, l'UNI MEI et le Fédération européenne des journalistes (FEJ).

Pourtant, certains y parviennent, principalement à force de dévouement et grâce à une organisation efficace, un solide système de soutien et une planification détaillée à long terme. Mais dans notre secteur, au-delà d'une bonne organisation, il est aussi nécessaire de changer profondément les attitudes afin de reconnaître le droit aux artistes et aux autres professionnels du spectacle de concilier travail et famille, travail et besoins personnels et travail et bien-être.

Par où commencer ?

- **Instaurez une politique d'équilibre travail/vie privée dans votre lieu de travail**

Nous le disions, les habitudes doivent changer dans le secteur des arts du spectacle. Si vous gérez une organisation, pensez à y instaurer une politique d'équilibre entre le travail et la vie privée et à la communiquer à votre personnel. Si vous travaillez pour une institution ou collaborez avec une organisation, vous et vos collègues pouvez unir vos forces afin de demander la mise en place d'une telle politique. Elle peut comprendre, par exemple : un nombre minimum de jours de congé par an ; des arrangements en matière de travail en astreinte ; la quantité, la durée et l'agencement des pauses dans une journée de travail ; un nombre maximum d'heures de travail par jour/semaine ; des règles relatives au travail en soirée, la nuit, le weekend, par postes et sur appel ; des règles relatives aux groupes vulnérables (les travailleurs plus jeunes ou plus âgés, les femmes enceintes, etc.) ; des dispositions en matière de congé en cas d'obligations personnelles (urgence familiale, bénévolat, etc.) ; des règles favorisant l'équilibre travail/vie privée ; la dissuasion du présentisme² ; des politiques encourageant les pères à prendre des congés parentaux ; la présence d'espaces propices à l'allaitement et au change de bébés dans les bureaux et lieux de répétition et de spectacle. Assurez-vous que les travailleurs, y compris les freelances, aient connaissance des politiques et des règles citées ci-dessus et qu'elles reflètent les conventions collectives applicables au secteur.

² Fait d'être assidument présent au travail, peu importe les circonstances (par opposition à « absentisme », fait de ne jamais être présent).

- **Proposez des règles adaptées de manière proactive**

Commencez par vérifier les dispositions nationales sur le temps de travail et, le cas échéant, les conventions collectives pour les professions du secteur des arts du spectacle. Ensuite, proposez votre propre stratégie à votre employeur. Si vous effectuez un travail posté (shifts), proposez à l'organisation pour laquelle vous travaillez, par exemple, la possibilité de changer d'horaires entre collègues en cas de besoin. Pensez aussi à adapter vos propres horaires de travail afin de satisfaire les exigences d'un service ou d'une production (surtout si votre équipe réunit diverses compétences). Une autre option pour les employés de bureau est de travailler en horaires décalés : les horaires de début de service, de pause et de fin de service des différents employés sont décalés afin que les journées de travail soient plus longues.

S'il n'existe aucun réseau de soutien dédié dans votre pays ou dans l'organisation dans laquelle vous travaillez, ou si vous êtes travailleur indépendant, ayant un accès limité à tout type d'aide, pensez à créer vos propres réseaux de soutien en vous alliant à des collègues. Vous pourrez, alors, obtenir des conseils sur la façon de gérer au mieux différents défis tels que la mise en place de gardes d'enfants dans les lieux de répétition et de spectacle.

- **Organisez une campagne**

Pourquoi ne pas lancer avec des collègues une campagne visant à sensibiliser les acteurs du spectacle vivant dans votre pays et proposer des solutions ? Grâce au soutien de votre syndicat, notamment, vous pourriez promouvoir l'équilibre entre le travail et la vie privée dans le secteur.

Pour ce faire, vous pouvez éventuellement vous inspirer de la [PIPA Campaign - Parents and carers in Performing Arts](#), un exemple de campagne lancée par des professionnels britanniques pour rendre visible les difficultés propres au secteur, ainsi que pour obtenir des chances plus égales et de meilleures conditions d'accès au travail pour les parents et aidants actifs dans le secteur des arts du spectacle au Royaume-Uni. Cette campagne, menée par le théâtre The Old Vic et portée par un réseau collaboratif d'organismes et de syndicats de l'industrie du théâtre, a pour but de changer de manière durable les habitudes afin d'attirer, de soutenir et de maintenir un effectif plus diversifié et plus flexible en proposant une approche pratique et convaincante pour promouvoir la flexibilité au travail dans le domaine artistique. Leur [Best Practice Charter](#) construite sur base des résultats de leur Best Practice Research project³ a pour objectif de trouver des solutions pratiques et durables pour aider les parents et les aidants. Le « [Interim report](#) » offre également un aperçu des défis dans le secteur en matière d'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle au Royaume-Uni.

³ La phase actuelle du projet se concentre sur le théâtre. La danse, l'opéra et la musique suivront en 2018.

[WakingTheFeminists](#) est une autre campagne issue du terrain menée en Irlande de novembre 2015 à novembre 2016 et qui demandait plus d'égalité pour les femmes dans le secteur du théâtre. Au début de l'année 2017, le Abbey Theatre a accueilli un atelier sur des initiatives mettant en avant l'égalité des genres afin de trouver des solutions pratiques pour parvenir à une représentation plus égale entre les hommes et les femmes dans le monde du théâtre. Parmi les propositions, vous pourrez trouver des mesures efficaces destinées à inclure les parents et des solutions concrètes pour le théâtre. Le rapport sur cet atelier, « [Talking Equality](#) », peut vous donner quelques idées et le site de [WakingTheFeminists](#) peut vous renseigner sur l'impact que cette campagne a eu sur le pays.

- **Vous cherchez davantage d'inspiration ?**

L'« [Enquête 2014 sur l'Équilibre entre Vie Professionnelle et Vie Privée dans les secteurs de l'Audiovisuel et du Spectacle Vivant](#) », reprend différentes bonnes pratiques mises en œuvre dans huit pays de l'UE. Elle présente des campagnes, des certificats et des labels « favorables à la famille » ou faisant la promotion de l'égalité des genres et de la participation des pères dans la garde des enfants (comme l'« [Index des pères](#) » ou la campagne « [Papa, rentre à la maison](#) » en Suède).

Si l'équilibre précaire entre votre métier créatif et votre vie de famille vous préoccupe, vous apprécierez la lecture de la rubrique « [Parenting and playwriting](#) » du blog [HowlRound](#), ainsi que de la publication « [Artists Raising Kids Compendium](#) », contenant toutes deux un ensemble de réflexions et de stratégies provenant de parents artistes.

Pour finir, peut-être existera-t-il un jour en Europe une fondation semblable à la [Sustainable Arts Foundation](#), qui accorde des compensations financières à des artistes et auteurs qui excellent dans le domaine de la création et ont au moins un enfant de moins de 18 ans.

RESSOURCES

Publications

A. Horwitz, « The artists raising kids compendium », 2014
<https://www.culturebot.org/2014/02/20917/the-artists-raising-kids-compendium/>

T. Cornford, « Parents in Performing Arts - best practice research project / Interim report », PIPA, 2016
<http://www.pipacampaign.com/wp-content/uploads/2017/01/PIPA-interim-report-1.pdf>

FIA, « Promouvoir un équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant »
<http://www.fia-actors.com/uploads/FR-WLB-landscape%20version.pdf>

Links

Work-life balance European Commission
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1311&langId=en>

Sustainable Arts Foundation
<http://apply.sustainableartsfoundation.org/>

HowlRound blog - series Parenting and playwriting
<http://howlround.com/parenting-and-playwriting>

Waking the Feminists
<https://www.wakingthefeminists.org/>

Parents in Performing Arts
<http://www.pipacampaign.com/>

5

La reconversion professionnelle

Je suis danseur/danseuse/artiste-interprète et je devrai peut-être penser à me reconvertir dans les années à venir. Existe-t-il des réseaux de soutien qui pourraient m'aider dans cette transition ? Et des dispositifs pour m'aider à trouver un autre emploi ou acquérir de nouvelles compétences ?

En raison de l'environnement en mutation, beaucoup d'entre nous se verront contraints à changer de métier au cours de notre vie professionnelle. Se reconvertir professionnellement ou mettre à jour ses compétences n'est pas une tâche facile, d'autant plus lorsqu'on n'a pas le choix. Cependant, ce type de reconversion professionnelle est bien souvent nécessaire, à cause de facteurs divers, notamment l'âge, l'obsolescence de certaines compétences. Bien entendu, cette situation affecte davantage les artistes-interprètes, et plus particulièrement les danseurs, qui voient leurs perspectives de travail se fermer dès un assez jeune âge ; leur carrière étant relativement courte et exigeante sur le plan physique. Les équipes techniques et autres professionnels qui effectuent un travail physiquement éprouvant sont également touchés par cette problématique. Toutefois, d'autres professionnels dans le secteur sont également concernés par la reconversion professionnelle, soit parce que leur métier disparaît ou évolue, soit parce qu'il ne leur permet pas de gagner leur vie.

Les artistes-interprètes sont souvent obligés de combiner leur activité artistique à une autre occupation, pas nécessairement liée au secteur artistique, afin d'obtenir un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins. Ce deuxième emploi peut parfois être une piste lorsqu'ils considèrent une transition professionnelle. Cependant, dans nombre de cas, les professionnels dans le secteur des arts du spectacle sont si passionnés par leur activité artistique qu'ils ne font que peu de cas de leur avenir professionnel le jour où ils ne pourront plus monter scène, où leurs compétences seraient dépassées ou bien quand leur métier cessera d'exister. Ceci est d'autant plus vrai dans le cas des artistes-interprètes, pour qui le spectacle est souvent toute leur vie. Par ailleurs, combien de professionnels du secteur peuvent se projeter dans un parcours professionnel sécurisé ? En effet, alors que les contrats de longue durée dans les institutions culturelles traditionnelles deviennent de plus en plus rares et que le travail indépendant sur des contrats de courte durée se multiplie, les professionnels sont de plus en plus privés d'un accès aux réseaux de soutien officiels et aux droits à la pension. Pour finir, si l'on tient en compte la mobilité internationale qui fait souvent partie intégrante du travail dans le secteur des arts du spectacle, la situation se complique encore puisque les droits à la sécurité sociale et à la pension doivent alors être « rassemblés » et « récupérés » dans plusieurs pays (voir chapitre 2 « [Impôts et sécurité sociale](#) »).

Tous ces changements sont bien entendu liés des transformations fondamentales affectant de nos sociétés. Cependant, il est également de plus en plus évident que notre secteur a un besoin grandissant en programmes de réorientation et de conscientisation sur les options professionnelles qui s'offrent aux danseurs/danseuses, aux artistes-interprètes et à d'autres métiers des arts du spectacle. Le défi est de concevoir des systèmes viables sur le plan financier, sûrs et adaptés aux exigences du secteur, ce qui demande un engagement pluripartite.

Par où commencer ?

- **Renseignez-vous sur le système de sécurité sociale et de pension dans votre pays**

Dans certains pays européens, il existe des régimes de protection sociale, notamment le droit à la pension, spécialement conçus pour les travailleurs des arts du spectacle. Il peut s'agir de dispositions précises sur la retraite anticipée pour les artistes-interprètes, de programmes de formation ou d'allocations de chômage qui peuvent vous permettre de prendre votre temps pour penser à votre avenir professionnel. La première étape pour vous est donc de vérifier si de telles opportunités existent dans votre pays et si vous y avez droit. Pensez au service [L'Europe vous conseille](#), qui, bien qu'il ne soit pas destiné au secteur artistique en particulier, peut s'avérer utile pour toute question liée à la sécurité sociale. Consultez également le chapitre 2 de ce guide, « [Impôts et sécurité sociale](#) ».

- **Si vous êtes artiste, vérifiez s'il existe un programme de reconversion professionnelle pour les artistes-interprètes dans votre pays**

Seulement quelques pays proposent des programmes de reconversion professionnelle bien établis et bénéficiant de ressources suffisantes. Est-ce le cas dans votre pays ? Afin de connaître la réponse, vous devrez effectuer quelques recherches dans lesquelles votre syndicat pourra certainement vous orienter. À titre d'exemple, le programme néerlandais de reconversion professionnelle pour les danseurs, [Omscholing Dansers Nederland](#), propose des conseils de carrière et des remboursements pour des formations, des études ou des cours dans des contextes de reconversion. Si vous êtes danseur/danseuse et souhaitez savoir si un tel programme existe dans votre pays, vous trouverez dans « [La Reconversion des Danseurs : Manuel de l'EuroFIA](#) » un aperçu des programmes et des initiatives existant en Belgique, en France, en Norvège, aux Pays-Bas, en Suède, en Suisse et au Royaume-Uni. Certes, ces informations datent de 2011 et certains éléments peuvent donc avoir changé depuis lors, mais ce document est un bon point de départ pour vos recherches. En effet, il fournit énormément d'informations et de données statistiques sur les profils des danseurs et les programmes de reconversion professionnelle.

Vous trouverez également des informations complémentaires dans la partie dédiée aux membres sur le site de la [International Organisation for the transition of professional dancers](#), ainsi qu'un aperçu des programmes proposés hors de l'Europe.

- **Militez aux côtés de votre syndicat ou de votre association patronale pour promouvoir des programmes ciblés pour le secteur**

Dans la majorité des pays, aucune conventions collectives n'ont été négociées pour l'établissement de tels programmes. Toutefois, les syndicats et les employeurs peuvent certainement mettre en lumière le besoin en programmes de reconversion professionnelle et s'associer afin de trouver des solutions. Ceci s'applique également aux indépendants et aux freelances qui nécessiteraient davantage de soutien dans le domaine. Si vous souhaitez agir dans ce sens, vous trouverez informations intéressantes dans les documents « [Comment mettre en place un programme d'aide à la reconversion](#) » et « [Après la scène](#) » que vous trouverez sur le site de la International Organisation for the transition of professional dancers.

- **Cherchez du soutien professionnel dans votre pays**

Certaines organisations nationales peuvent vous venir en aide lorsque vous envisagez une reconversion professionnelle. Par exemple, le projet [Inter.Mezzo](#), en Flandres, propose une orientation professionnelle pour les artistes-interprètes et toute personne travaillant dans le secteur des arts du spectacle et de la musique. En plus d'aider les artistes à équilibrer leur vie professionnelle et leur vie privée et à se développer professionnellement, cet organisme conseille les personnes souhaitant se réorienter vers d'autres métiers ou d'autres secteurs.

Dans différents pays, des services publics nationaux et régionaux de l'emploi fournissent gratuitement des conseils en matière d'emploi, y compris de reconversion professionnelle de, tels qu'[Actiris](#), l'Office Régional bruxellois de l'Emploi. Vous trouverez un aperçu de ce type de services sur le site du [Réseau européen des services publics de l'emploi](#).

- **Apprenez-en davantage**

« [Creative Skills Europe](#) - la plateforme européenne pour l'emploi et la formation dans les secteurs de l'audiovisuel et du spectacle vivant » collecte des informations sur les structures et les programmes de soutien mis sur pied dans nos secteurs pour aider les professionnels à gérer leur carrière et, éventuellement, à envisager la reconversion professionnelle. Consultez leur site pour trouver des ressources intéressantes.

RESSOURCES

Publications

International Organisation for the Transition of Professional Dancers (IOTPD), « How to start a Transition programme for professional dancers »

<http://www.iotpd.org/downloads>

M. Levine, « Beyond performance. Building a better future for dancers and the art of dance », International Organisation for the Transition of professional dancers (IOTPD), 2005

<http://www.iotpd.org/upl/advocacy-report-beyond-performance-pdf.pdf>

R. Poláček, T. Schneider, « La Reconversion des Danseurs: Manuel de l'EuroFIA », FIA, 2011

http://www.fia-actors.com/uploads/Dancers-Handbook_FR.pdf

Liens

Your Europe Advice service

http://europa.eu/youreurope/advice/index_en.htm

Inter.Mezzo

<http://podiumkunsten.be/intermezzo>

Actiris

<http://www.actiris.be/>

Omscholing Dansers Nederland

<http://www.omscholingdansers.nl/homepage.htm>

Creative Skills Europe

<http://www.creativeskillseurope.eu/>

Waking the Feminists

<https://www.wakingthefeminists.org/>

International Organisation for the transition of professional dancers

<http://www.iotpd.org/>

6

La gouvernance culturelle

Mon conseil d'administration ne fonctionne pas comme il devrait et/ou me donne du fil à retordre. Je me méfie de ses intentions. Que puis-je faire pour tenter de sauver mon organisation ?

Dans toute organisation, la coopération entre le personnel et le conseil d'administration peut être un rêve ou un cauchemar, ou se situer quelque part entre ces deux extrêmes. Une bonne gouvernance est toutefois un élément essentiel à la bonne santé d'une organisation, car elle permet de gérer les risques et d'optimiser la performance. Ce principe est d'autant plus important dans le domaine des arts, qui a tendance à être chargé en émotions et dans lequel la motivation naît d'une passion et d'un engagement personnel. Durant les périodes de tensions économiques, alors que les organisations artistiques sont amenées encore plus que d'habitude à rendre des comptes sur leurs financements, la bonne gouvernance devient alors indispensable.

Si vous travaillez dans une organisation dans laquelle la relation entre le personnel et le conseil d'administration aide l'organisation à prospérer, ou bien vous avez de la chance, ou bien vous avez tout mis en œuvre pour y parvenir. Malheureusement, dans notre secteur, il n'est pas rare de voir des membres de conseils d'administration désengagés ou plus soucieux de leurs intérêts personnels que de ceux de l'organisation. Il arrive parfois également que des membres du conseil d'administration soient amenés à suppléer aux tâches de salariés inefficaces ou prennent en mains – pour de bonnes ou mauvaises raisons – des activités de gestion/opérationnelles dans des moments de crise.

Dès lors, qu'est-ce réellement qu'une bonne gouvernance? La réalité est qu'il n'existe pas de formule miracle. Tout d'abord, chaque organisation est unique et doit donc avoir un modèle de gouvernance qui s'adapte à ses spécificités: la taille de l'organisation, son budget, son histoire, la rémunération ou non des membres du conseil d'administration, leur possible nomination par les autorités publiques ou des sponsors, la complexité de l'organisation et la nécessité d'énoncer les procédures par écrit et de définir clairement les responsabilités et les attentes.

Toutefois, une chose est sûre: les tensions ou la rupture de relations entre le conseil d'administration et la direction peuvent mettre à mal l'organisation ou la faire stagner. En effet, une mauvaise gouvernance rend une organisation vulnérable et, souvent, rend plus flous ses objectifs. Soutenue par une gouvernance forte, par contre, une organisation peut atteindre son plein potentiel. De manière générale, les facteurs importants assurant une bonne gouvernance comprennent des mécanismes de prises de décision collégiaux, non bureaucratiques et participatifs, ainsi qu'un système de gestion basé sur la connaissance, la transparence et les compétences¹, résultant en des organisations culturelles qui fonctionnent de manière efficace, indépendante et transparente².

¹ L. Bonet, F. Donato, « *The financial crisis and its impact on the current models of governance and management of the cultural sector in Europe* », 2011

² V. Čopič, A. Srakar, « *Cultural Governance: a literature review* », 2012

Par où commencer ?

- **Analysez la situation de votre organisation**

La première chose à faire est de prendre un moment pour réfléchir à la situation actuelle de votre organisation et à la nature réelle des défis internes auxquels vous faites face. Vous pouvez consulter la publication de l'IETM « [Look, I'm priceless! Handbook on how to assess your artistic organisation](#) », de la série Boîte à outils, afin de concevoir votre propre stratégie d'évaluation. Vous devez considérer l'autoévaluation comme un outil qui vous permet de juger votre travail et éventuellement de l'améliorer, et n'est pas uniquement un moyen d'en démontrer les valeurs. Servez-vous des outils proposés dans ce document en vous concentrant sur la gestion interne de votre organisation. Cependant, n'oubliez pas d'inclure vos collègues et votre conseil d'administration dans ce processus, vous pourrez obtenir des résultats surprenants.

- **Réfléchissez à la composition de votre conseil d'administration**

Dans le meilleur des scénarios possibles, le conseil d'administration doit satisfaire les besoins de l'organisation, être fonctionnel et représentatif des différents intervenants dont il sert les intérêts, être conscient de son rôle et de ses responsabilités, avoir une bonne relation avec l'équipe de direction et être régulièrement mis au courant du travail de la structure. Son rôle et sa valeur ajoutée doivent être clairs: s'agit-il plutôt d'un organe assurant la transparence de la gestion ou est-il plutôt chargé de tâches d'orientation et de soutien? Dans quel cas se trouve votre organisation?

- **Encouragez le dialogue entre le Conseil d'administration et le personnel**

Prenez un moment pour réfléchir collectivement au modèle de gouvernance de votre organisation et délimitez clairement le rôle du conseil d'administration et de la direction. Prenez acte des bénéfices qu'une telle discussion pourrait apporter à votre organisation et combien elle pourrait améliorer la collaboration entre ces deux entités et donc, à terme, votre travail. Pour ce faire, vous pouvez organiser une séance de réflexion conjointe, voire partir en retraite avec le personnel et les membres du conseil d'administration; l'essentiel est de se mettre ensemble pour échanger ses points de vue.

Par ailleurs, vous pourriez trouver utile d'adapter un des exercices pratiques proposés dans le « [Code of Governance toolkit](#) » afin de lancer la discussion. Cette publication a été rédigée par Peter Dyer pour le [UK National Council of Social Service \(NVCO\)](#) au Royaume-Uni et est dédié aux secteurs bénévole et communautaire.

- **Adoptez un « manuel de la bonne gouvernance » adapté à votre organisation**

Veillez à ce que le fruit de votre travail et de vos discussions soit repris dans le « manuel de la bonne gouvernance » de votre organisation et faites circuler ce document parmi le conseil d'administration et le personnel. Assurez-vous que ce manuel contienne clairement les différentes tâches, responsabilités et procédures, et utilisez-le pour former les nouveaux membres du personnel et du conseil d'administration quand ils rejoignent votre organisation. Éventuellement, pensez même à en créer une version courte (sous la forme de dix commandements, par exemple) et placez-le dans un endroit visible du bureau ou dans la salle de réunion dans laquelle ont lieu les réunions entre le personnel et le conseil d'administration. Lorsque les affaires se compliquent, faites-y référence ou invitez d'autres personnes à y jeter un œil.

Si vous cherchez des conseils en matière de gestion et de supervision, consultez « [The Governance Code for the cultural sector](#) ». Ce code a été élaboré par Cultuur+Ondernemen, en partenariat avec l'université de Nyenrode, et énonce neuf principes, accompagnés de recommandations pour leur mise en œuvre pratique.

- **Autres ressources**

« [Cultural Governance: a literature review](#) » de Vesna Čopič et Andrej Srakar pour le European Expert Network on Culture (EENC), offre un aperçu des ressources académiques disponibles au sujet de la gouvernance culturelle. Cette publication explique également que le terme « gouvernance culturelle » peut aussi bien renvoyer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques culturelles, nées de l'interaction entre l'État, la société civile et le marché, qu'aux améliorations apportées à la direction et à la supervision des organisations culturelles, objet de ce chapitre.

« [Care, diligence and skill - a corporate governance for arts organisations](#) » est une autre ressource intéressante. Cette publication, rédigée par le Scottish Arts Council, fournit une description détaillée de ce que sont les conseils d'administration et leurs obligations légales, leurs responsabilités opérationnelles et leur composition. Bien qu'elle ait été conçue il y a déjà un certain temps (2002) et qu'elle renvoie spécifiquement au contexte écossais, cette publication est un bon point de départ, car elle permet de réfléchir au rôle que doit jouer un conseil d'administration dans la gestion d'organisations artistiques.

Pour finir, intéressez-vous au travail de la fondation Kultura Nova sur le sujet. Grâce au soutien du Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, elle mène actuellement un projet intitulé Finally, keep an eye on the Kultura Nova Foundation's work in the field. With the support of the UNESCO International

Fund for Cultural Diversity, it is currently running the project [Approaches to participatory governance of cultural institutions](#). Ce projet étudie les modèles existants et émergents d'institutions culturelles innovantes, fruit du partage d'espaces créatifs et basés sur le principe de gouvernance participative.

- **Allez plus loin que les simples bonnes intentions**

Un modèle de gouvernance adapté et qui fonctionne requiert de l'engagement, ainsi que des mises à jour régulières afin de rester pertinent et flexible. Veillez à ne pas perdre de vue ces éléments en cours de route.

RESSOURCES

Publications

G. Berry, « Care, diligence and skill - a corporate governance for arts organisations », 2007

<http://www.scottisharts.org.uk/resources/Professionals/care%20dilligence%20skill/Care%20Dilligence%20Skill%20Update%20Aug%2008.pdf>

L. Bonet, F. Donato, « The financial crisis and its impact on the current models of governance and management of the cultural sector in Europe », in ENCATC Journal of Cultural Management and Policy, (1), 1, 2011

https://www.encatc.org/media/648-journal_vol1_issue1_dec2011.pdf

V. Čopic, A. Srakar, « Cultural Governance: a literature review », EENC paper, 2012

<http://www.interarts.net/descargas/interarts2549.pdf>

V. Shishkova, « Look, I'm priceless! Handbook on how to assess your artistic organization », IETM, 2017

<https://www.ietm.org/en/publications/look-im-priceless-handbook-on-how-to-assess-your-artistic-organisation>

P. Dyer, « The Governance Code for the cultural sector », UK National Council of Social Service (NVCO), 2006

http://www.comfirst.org.uk/files/code_of_governance_toolkit_pdf.pdf

Clore Leadership Programme, « Governance in the arts and museums: a practical guide »

https://cloreleadership.org/userfiles/documents/630_toolkit_final.pdf

Liens

Approaches to participatory governance of cultural institutions

<http://www.participatory-governance-in-culture.net/about>

7

Les modèles de business

Je gère une salle ou je produis un spectacle.
Comment équilibrer mon budget dans un environnement
économique instable ?
Comment réagir aux coupes budgétaires qui rendent
mon travail quotidien toujours plus difficile ?

Créer ou travailler dans le secteur de la culture est un défi, surtout dans le cadre d'activités non lucratives. Cela a toujours été le cas mais aujourd'hui, alors que les investissements publics sont fragilisés¹ et que les investissements privés se réduisent, la situation est encore plus difficile. La crise est venue compliquer un environnement déjà complexe, et a contraint les professionnels de la culture à chercher de nouvelles solutions. Toutefois, la nécessité de repenser les modèles économiques dans le secteur culturel n'est pas seulement liée aux restrictions budgétaires et à l'instabilité du contexte financier. En effet, elle est également largement influencée par d'autres évolutions, notamment le passage soudain de l'analogie au numérique, la concurrence croissante de nouveaux acteurs et les nouvelles approches en matière de développement des publics.

Comment équilibrer prise de risque économique et artistique? Comment faire face aux restrictions budgétaires? Comment continuer à créer des contenus artistiques intéressants dans un tel contexte? Bien que ces questions représentent un véritable casse-tête pour les artistes et les professionnels de la culture, tout n'est pas perdu. En effet, l'environnement économique instable a engendré des situations nouvelles qui ont poussé les opérateurs culturels à être innovants et à sortir des sentiers battus, en particulier concernant le financement de leur travail. Certes, la phase d'expérimentation n'est pas achevée, mais nous pouvons énormément apprendre les uns des autres et de nos propres expériences. Des obstacles majeurs doivent cependant encore être surmontés, allant du manque d'informations à propos des sources de financement disponibles à la structure du système de financement, en passant par l'évaluation de la propriété intellectuelle, surtout dans notre nouveau monde numérique. Toutefois, l'expérience montre que les opérateurs culturels ont des opportunités à explorer et qu'il peut s'avérer utile pour eux de revoir leur modèle de financement.

Dans les lignes qui suivent vous trouverez conseils et ressources qui vous aideront à affronter les exigences de l'environnement actuel tout en planifiant votre travail afin qu'il devienne plus durable et sûr.

Par où commencer ?

- **Etudiez votre propre modèle de business**

Commencez par lire la publication de l'IETM « Vendre ou ne pas vendre? Introduction aux modèles de business (et innovation) pour les organisations artistiques et culturelles », de la série Boite à outils, écrite par José Rodriguez et disponible à la fois en anglais et en français. Il s'agit d'un outil qui vous aidera à comprendre l'importance du modèle de business d'une organisation et mettra en évidence votre propre modèle, même si vous n'en étiez pas conscient jusqu'à ce jour. Mais avant tout, cette publication vous donnera des idées d'innovations en matière de développement économique, spécialement pensées pour des organisations culturelles et artistiques et vous présentera des études de cas qui vous permettront de réfléchir à votre propre situation.

Si vous gérez un lieu de spectacle ou un centre culturel, la publication « [Creative Business Models: Insights into the Business Models of Cultural Centres in Trans Europe Halles](#) » vous fournira des exemples intéressants qui pourraient également vous inspirer (ou, du moins, vous faire vous sentir moins seul.e !).

Une autre ressource utile est le « [Business Guide for Artists and Creatives](#) », publié par Cultuur+Ondernemen, le centre d'entrepreneuriat pour le secteur culturel basé aux Pays-Bas. Bien que ce guide fasse surtout référence au contexte néerlandais, il comprend des conseils et des ressources qui peuvent être utiles à l'échelle internationale. Ce guide, axé sur l'aspect entrepreneurial de votre travail, fournit des conseils sur la manière d'organiser votre organisation, de vous tourner vers l'avenir et sur les endroits où vous pouvez obtenir des informations. Une autre de leurs publications, « [Training Artists for Innovation - Competencies for New Contexts](#) », souligne que les artistes doivent élargir leurs compétences afin de s'adapter aux changements du secteur artistique, du monde des affaires, de l'organisation et du monde des politiques (culturelles), et ce dans le but de contribuer au développement de la société. « [The work of Art Toolkit - Workbook - Business Skills for Arts](#) » de Springboard for the Arts se base sur une série d'ateliers sur le développement professionnel et l'entrepreneuriat, auxquels ont participé plus de 5 000 artistes, organisations artistiques, universités et bibliothèques dans plus de 80 communautés aux États-Unis.

Vous apprécierez peut-être aussi la publication de Culture Action Europe, « [The shift, the networked economy, the cultural sector and beyond](#) ». Ce document est le résultat d'un processus de réflexion à propos de l'effet qu'a eu le paradigme de ce qu'on appelle « l'économie collaborative » sur le secteur culturel, et il explique des concepts tels que le partenariat créatif, les données ouvertes, le *crowdfunding*, les modèles d'évaluation et la durabilité, qui vous

¹ Vous trouverez un aperçu des investissements publics en matière de culture sur le site du [Compendium des politiques culturelles](#)

aideront à réfléchir à votre propre activité créative et à son aspect commercial sans pour autant porter atteinte à vos principes. Le rapport « [Connecting Arts & Business Realising The Potential for Creative Partnerships](#) » également financé par la Commission européenne, est le résultat d'un projet européen qui rassemblait le savoir et l'expérience d'organisations rapprochant les arts et le secteur privé. Par ailleurs, la publication « [The entrepreneurial dimension of the cultural and creative industries](#) » appuie la vision de la Commission européenne sur le rôle des secteurs de la culture et de la création pour faire face aux défis actuels et futurs au sein de l'Europe.

En effectuant des recherches sur internet, vous trouverez certainement d'autres documents intéressants qui vous aideront à réfléchir à votre situation actuelle et à la durabilité de votre organisation. Par exemple, le « [Creative Entreprise toolkit](#) » de NESTA, produit en partenariat avec le British Council, est un outil utile pour ceux qui veulent lancer un projet artistique commercial. Cette boîte à outils vous permet également de télécharger des fiches et des [études de cas](#) qui offrent un cadre propice pour développer, tester et transformer des idées créatives en une pratique durable.

Finalement, « [Tools' kit - A practical guide for supporting cultural enterprises](#) », une publication de Incubators for cultural entreprises cofinancée par le Programme MED, peut vous aider à mettre en avant les points forts de votre projet et vous donner des conseils afin d'éviter les risques de faillite provoqués par des faiblesses de départ.

Après toute cette lecture, vous pouvez entamer des actions plus concrètes en suivant le travail de [Creative Lenses](#), un projet de quatre ans (2015-2019) financé par l'UE qui cherche à rendre les organisations culturelles et artistiques plus résistantes et durables en améliorant leur modèle de business, en développant leurs capacités d'innovation et en leur proposant des stratégies à long terme. Creative Lenses organise des ateliers de formation dans différentes villes, auxquels vous voudrez éventuellement [participer](#) afin de réfléchir à votre modèle et le renouveler. Un outil d'analyse comparative destiné aux organisations artistiques et culturelles sera mis en ligne en 2018 et vous permettra d'évaluer gratuitement votre situation par rapport à celle d'autres organisations dans votre pays et ailleurs.

Pour finir, une fois votre business plan (mieux) défini, vous pourrez consulter la publication de l'IETM « [Fund-Finder - Guide to funding opportunities for arts and culture in Europe](#) », qui peut vous aider à trouver des opportunités de financement pour différentes sortes de projets.

- **Pensez non seulement aux business plan, mais aussi au public**

Lorsque vous passez en revue votre modèle économique, pensez également à la manière de nouer des contacts avec votre public, non seulement pour générer davantage de recettes, mais aussi pour vous assurer que votre projet est porteur d'un message fort et qu'il reflète vos valeurs. Si vous vous intéressez à ce sujet, les deux publications citées dans les paragraphes suivants attirera certainement votre attention.

La publication « [Study on audience development- how to place audiences at the center of cultural organisations](#) » élaborée par la Fondation Fitzcarraldo, Culture Action Europe, l'ECCOM et Intercult pour le compte de la Commission européenne, présente des approches et des méthodes pertinentes en ce qui concerne le développement des publics et donne aux opérateurs culturels les moyens pour justifier de manière convaincante une approche plus tournée vers le public à la fois sur les plans interne et externe. Cette publication contient également un certain nombre d'études de cas qui soulèvent des points de vue intéressants sur la manière adoptée par les organisations pour introduire ce type d'approche dans diverses facettes de leur travail, ainsi que des outils tels que « [Audience development: A practical guide for cultural operators](#) », qui rassemblent des sujets utiles au développement de votre stratégie.

En outre, la publication de l'IETM « [Audience explorations: Guidebook for hopefully seeking the audience](#) », de la série Boite à outils, présente une série de propositions pour mieux entrer en contact avec le public, en particulier dans le secteur des arts du spectacle. Comme l'écrit l'auteur, Goran Tomka, le concept de « développement des publics » ne doit pas être seulement compris, comme certains pouvaient le penser auparavant, comme visant une augmentation du nombre de spectateurs, mais plutôt viser à développer des créations qui soient autant que possible adaptées d'un point de vue social, politiquement engagées et chargées en émotions, sans pour autant mettre au point des mécanismes très élaborés de segmentation, classification et bureaucratisation du public, qui bénéficient sans doute davantage aux promoteurs plutôt qu'au public en tant que tel.

Si vous souhaitez être informés des avancements dans le secteur, la partie consacrée au [public](#) de la rubrique Thèmes du site de l'IETM comporte des articles pertinents sur le sujet.

- **Comprendre le crowdfunding**

Le rapport du European Expert Network on Culture (EENC), « [Crowdfunding Schemes in Europe](#) » présente une synthèse des pratiques et usages du crowdfunding ou autres démarches similaires mises en place pour financer des projets culturels et créatifs en Europe, ainsi qu'une analyse de leurs effets politiques et législatifs au niveau européen et dans les États membres. Par ailleurs, la publication « [Crowdfunding - reshaping the crowd's engagement in culture](#) » analyse la façon dont ce type de financement est utilisé dans les secteurs culturel et créatif en Europe, et aborde également le développement de partenariats entre des plateformes de *crowdfunding* et des bailleurs de fonds publics et/ou privés, des systèmes de cofinancement et d'autres types de services.

- **Allez plus loin**

La publication « [New Business Models in the cultural and creative sectors](#) » du European Experts Network on Culture (EENC) présente une brève classification des nouveaux modèles de business dans les industries culturelles et créatives, et explique en quoi ces modèles diffèrent de leur logique commerciale habituelle. De plus, ces dernières années, la Commission européenne a également publié des rapports intéressants à ce propos, comme l'étude « [Boosting the competitiveness of cultural and creative industries for growth and jobs](#) », qui offre un aperçu de la contribution de l'art et de la culture à l'économie, ou la publication « [Mapping the Creative Value Chains - a study on the economy of culture in the digital age](#) », qui décrit la chaîne de valeur dans différents sous-secteurs culturels, notamment celui des arts du spectacle, et analyse l'impact de la numérisation sur chaque étape de cette chaîne de valeur, de la conception à la production. Cette publication contient également des recommandations et met en avant la nécessité de redéfinir le rôle de la culture, des arts et de la créativité par des approches multidisciplinaires au sein de nos sociétés en mutation. Par ailleurs, la publication « [Good practice report towards more efficient financial ecosystems and innovative instruments to facilitate access to finance for the cultural and creative sectors](#) », élaborée dans le contexte de la méthode ouverte de coopération (MOC) du groupe d'experts des États membres de l'UE sur l'accès des secteurs culturel et créatif au financement, met en avant 100 outils innovants et présente 32 exemples de réussite.

Une autre lecture intéressante est la publication « [Collaboration and Business Models in the Creative Industry - exploring heterogeneous collaborations](#) », de IIP/create et l'Université technique d'Eindhoven. Bien que ce rapport se concentre sur la situation aux Pays-Bas, il s'agit d'un bon point de départ pour le développement de nouveaux modèles de business et de collaborations au sein des industries de la création. En effet, cette étude met en évidence des acteurs, des publications et des bonnes

pratiques à ce sujet, et expose les problèmes existants en matière de business plans et de collaborations dans les secteurs de la création.

Pour finir, sur le site de l'IETM, vous pourrez trouver des éléments de réflexion dans la série [Modèles durables](#) de la rubrique Thèmes, qui couvre, entre autres, la durabilité et les modèles de business.

RESSOURCES

Publications

Austrian Institute for SME Research and VVA Europe, « Boosting the competitiveness of cultural and creative industries for growth and jobs », European Commission, 2016
http://ec.europa.eu/growth/content/boosting-competitiveness-cultural-and-creative-industries-growth-and-jobs-0_en

A. Bollo, C. Da Milano, A. Gariboldi, C. Torch, « Study on audience development - how to place audiences at the center of cultural organisations », European Commission, 2017
https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/news/20170421-new-study-audience-development_en

Cultuur + Ondernemen, « Business Guide for Artists and Creatives », 2016
<https://www.cultuur-ondernemen.nl/english>

C. Da Milano (ed), « The shift: the networkers economy, the cultural sector and beyond », Culture Action Europe, 2017
<http://cultureactioneurope.org/document/cae-handbook-culture-and-sharing-economy/>

C. Dümcke, « New Business Models in the cultural and creative sectors », European Expert Network on Culture, 2015
<http://www.interarts.net/descargas/interarts2540.pdf>

IDEA Consult, European Crowdfunding Network & Ecorys, « Crowdfunding - Reshaping the crowd's engagement in culture », DG EAC- European Commission, 2017
<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/7e10916d-677c-11e7-b2f2-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-search>

Incubator for cultural enterprises, « Tools' kit - A practical guide for supporting cultural enterprises », 2012
<http://www.ice-med.eu/images/stories/results/livro2.pdf>

KEA, « Mapping the Creative Value Chains - a study on the economy of culture in the digital age », European Union, 2017
<http://www.keanet.eu/wp-content/uploads/Final-report-Creative-Value-Chains.pdf>

R. Kossen, P. Van De Poel, I. Reymen, « Collaboration and Business Models in the Creative Industry - exploring heterogeneous collaborations », iip/ create and Eindhoven University of Technology, 2010

http://www.ietm-eindhoven.org/images/pdf/Report_IIPCreate_project.pdf

NESTA, « Creative Enterprise toolkit », 2017

<https://www.nesta.org.uk/publications/creative-enterprise-toolkit>

J. Rodriguez, « To sell or not to sell? An introduction to business models (innovation) for arts and cultural organisations », IETM, 2016

<https://www.ietm.org/en/publications/to-sell-or-not-to-sell-an-introduction-to-business-models-innovation-for-arts-and>

D. Röhler, K. Wenzlaff, « Crowdfunding Schemes in Europe », European Expert Network on Culture, 2011

<http://www.interarts.net/descargas/interarts2559.pdf>

G. Tomka, « Audience explorations: Guidebook for hopefully seeking the audience », IETM, 2016

<https://www.ietm.org/en/publications/audience-explorations-guide-book-for-hopefully-seeking-the-audience>

OMC Working Group of EU member states experts on access to finance for the cultural and creative sectors, « Good practice report towards more efficient financial ecosystems and innovative instruments to facilitate access to finance for the cultural and creative sectors », European Commission, 2016

<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/f433d9df-deaf-11e5-8fea-01aa75ed71a1/language-en>

Liens

« Développement des publics » sur le site de l'IETM

<https://www.ietm.org/fr/developpement-des-publics>

Projet Creative Lenses

<https://creativelenses.eu/>

8

Les droits de propriété intellectuelle

**Comment protéger mes droits de propriété intellectuelle
ou ceux des artistes/créateurs que je produis ?**

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, les droits d'auteur sont un élément important du champ des politiques culturelles. Pourtant, ils restent encore trop souvent mal compris par les artistes ou les productions qui les engagent.

Les droits d'auteur sont une forme de droit de propriété immatériel qui octroient des prérogatives aux créateurs en lien avec la manière dont leurs œuvres peuvent être utilisées, ou pas, et assure la protection de leur nom et de leur réputation. Contrairement à d'autres types de droits de propriété intellectuelle, plus précisément les droits de propriété industrielle tels que les marques déposées ou les brevets, les droits d'auteurs ne requièrent aucune formalité pour que la protection soit accordée, hormis le fait que le processus créatif doit avoir dépassé le stade de simple idée et pris une forme concrète. D'un point de vue technique, il faut distinguer les droits d'auteur, qui protègent l'œuvre de l'auteur, des droits voisins, qui étendent ces prérogatives aux artistes-interprètes, aux producteurs de film et de musique et aux organismes de radiodiffusion. Ces droits voisins sont soit économiques, quand ils régulent l'exploitation d'une œuvre ou d'un spectacle protégés, ou moraux. Ces derniers comprennent au moins le 'droit de paternité' (droit d'être identifié en qualité d'auteur ou d'interprète d'une œuvre et de contester son attribution à une autre personne) et le 'droit à l'intégrité' (droit de s'opposer à la mutilation ou à la déformation de toute œuvre ou interprétation qui serait préjudiciable à une réputation). Les droits moraux des auteurs ont tendance à être plus complets et leurs droits économiques à être plus étendus que ceux des détenteurs de droits voisins. La durée de la protection de ces droits est également plus longue, vu qu'elles qu'elle continue de courir après le décès de l'auteur (généralement 70 ans après sa mort). Bien entendu, un créateur peut bénéficier à la fois de la protection des droits d'auteurs et des droits voisins (par exemple un parolier et/ou compositeur qui interprète sa propre œuvre musicale). Vous trouverez une présentation détaillée de la gestion des droits moraux des artistes-interprètes à travers le monde dans la publication de la FIA, « [Les Droits Moraux des Artistes Interprètes et Exécutants](#) » (2013).

Schématiquement, les droits économiques des auteurs et des détenteurs de droits voisins peuvent être divisés en deux catégories : les droits exclusifs, qui accordent aux créateurs le droit d'autoriser ou d'interdire certains actes d'exploitation de son œuvre, et les droits à recevoir une contrepartie financière légale, par exemple le droit à une redevance pour des reproductions à des fins privées ou le droit à une rémunération équitable pour certaines utilisations à grande échelle. Ce dernier type d'exploitation des œuvres ne requiert aucun consentement préalable du titulaire des droits et est accordé *de facto* par la loi, mais exige un paiement à un tarif soit fixé par la loi, soit négocié entre les utilisateurs et les organismes de gestion collective au nom des créateurs qu'ils représentent.

De manière générale, les droits exclusifs s'appliquent aux actes de reproduction, de distribution, de location et de prêt, de représentation publique et de mise à disposition (ex : les téléchargements et le streaming en ligne), etc. Ils peuvent protéger contre les premières fixations non autorisées (ex : enregistrement d'une représentation en direct) ou d'autres utilisations indésirables (ex : diffusion d'une représentation en direct ou sa publication sur les réseaux sociaux sans autorisation). À une époque où les contenus peuvent être publiés, téléchargés et diffusés depuis des téléphones portables de plus en plus performants et d'autres appareils connectés, la protection contre l'utilisation non autorisée mais aussi la rémunération appropriée pour l'exploitation légale est de plus en plus d'importance.

Contrairement aux droits moraux qui ne peuvent être transférés, bien que le titulaire des droits, ou sa succession, puisse y renoncer ou simplement ne pas les faire valoir, les droits économiques font souvent l'objet d'une licence, d'une cession ou d'un transfert en échange d'une compensation financière. Compte tenu de leur valeur économique, la gestion de ces droits peut faire une grande différence pour les artistes comme pour les sociétés de production. Même si les droits d'auteurs et autres droits connexes peuvent être considérés par certains comme entravant l'expression artistique et l'accès à la culture et à l'information, il est important de comprendre qu'ils sont une source de revenus cruciale pour les créateurs et que, dans l'ensemble, les législations nationales sont parvenues à établir un bon équilibre entre ces deux préoccupations, toutes aussi légitimes l'une que l'autre.

Où puis-je trouver des informations sur les droits d'auteurs et les droits voisins ?

- **Familiarisez-vous avec le cadre juridique international**

La plupart des législations nationales sont inspirées d'accords internationaux qui établissent un cadre juridique harmonisé minimum et déterminent la mise en œuvre de ces protections entre les pays qui sont parties de ces traités. Parmi les documents de référence et les accords internationaux relatifs aux droits d'auteur et aux droits voisins, on peut citer la [Convention universelle sur le droit d'auteur](#), la [Convention de Berne](#) (révisée) et son accord spécialisé, la [Convention de Rome pour la protection des artistes-interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion](#) (1981), le [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur](#) et le [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes](#) (1996), et l'[Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce](#) (ADPIC). Par ailleurs, le [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles](#) (2012) a été une grande avancée dans le domaine car il reconnaît que toutes les interprétations méritent d'être protégées au titre de la propriété intellectuelle, quelle que

soit la nature (sonore ou audiovisuelle) de leur fixation. De plus, le Traité de Beijing accorde de droits moraux et économiques conséquents aux artistes-interprètes du secteur audiovisuel, y compris pour l'exploitation des contenus en ligne. Avant ce traité, les interprétations fixées sur des supports audiovisuels n'étaient pas, dans une grande majorité de cas, protégées à l'échelle internationale.

- **Familiarisez-vous avec le cadre européen en matière de droits d'auteur**

L'Union européenne conduit les négociations en matière de propriété intellectuelle au nom des États membres au sein de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI). Étant donné que l'UE est une des parties contractantes aux traités, elle est aussi tenue de se conformer aux normes internationales. Celles-ci sont toutefois toujours basées sur le plus petit dénominateur commun et, par conséquent, l'UE a pu régler le domaine de manière plus approfondie que dans d'autres régions du monde. Un ensemble de directives et de règlements définissent un cadre cohérent et substantiel dans le domaine pour tous les États membres de l'UE¹.

- **Familiarisez-vous avec les droits d'auteurs et droits voisins dans votre pays**

Théoriquement, des systèmes de protection des droits d'auteurs et des droits voisins existent dans tous les pays, même s'ils peuvent varier selon la tradition juridique (les systèmes de droit commun ont tendance à récompenser l'investissement, tandis que les systèmes de droit civil se concentrent plutôt sur le créateur), ainsi que selon le degré d'adhésion aux traités susmentionnés et la manière dont les pays les ont mis en œuvre. Ainsi, il est toujours conseillé de se familiariser avec la législation nationale.

Si vous voulez en apprendre davantage sur les dispositions en matière de droits d'auteurs dans les différents pays européens, consultez le chapitre 5.1.7 (*Copyright Provisions*) du Compendium de politiques culturelles en Europe. Cette ressource vous aidera à consulter en ligne les législations nationales applicables.

- **Familiarisez-vous avec les pratiques de l'industrie dans votre pays**

Une fois familiarisé avec les dispositions légales dans votre pays, vous connaîtrez alors vos droits de propriété intellectuelle en tant qu'auteur, artiste-interprète ou producteur. Cependant, comment ces droits sont-ils gérés dans la pratique, notamment les droits économiques? Comme mentionné plus haut, les droits économiques exclusifs confèrent à leurs détenteurs un droit

absolu sur l'utilisation de leurs œuvres. Autrement dit, sans leur autorisation, scripts, interprétations, paroles, etc. ne peuvent être utilisés. Par ailleurs, les droits économiques non exclusifs (tels que la redevance pour copie privée ou autres utilisations autorisées par la loi) ne nécessitent aucune autorisation préalable, mais peuvent entraîner un droit à compensation.

La plupart du temps, les droits exclusifs sont gérés par contrats. Ils peuvent être transférés, cédés ou donnés en licence à quiconque veut exploiter une œuvre donnée et le contrat doit définir le champ d'application et la nature de l'utilisation prévue (autorisée), ainsi que les modalités financières de l'accord.

Les contrats d'engagement d'auteurs et d'artiste comprennent des clauses relatives aux droits accordés à la production. Ils doivent être conformes aux lois applicables et respecter les conditions minimales fixées dans les conventions collectives, le cas échéant.

Au moment d'entamer vos démarches, commencer par entrer en contact avec le syndicat ou l'organisme de production qui vous représente afin de connaître les exigences et les droits de base. Il est conseillé d'entreprendre cette démarche avant la signature d'un quelconque contrat.

Les interprétations peuvent être filmées et sortir en DVD, en offrant également un aperçu de ce qui se passe en coulisse pour enrichir l'expérience du téléspectateur (ex. : images inédites); elles peuvent être diffusées en direct ou en différé, en simultanément ou mises à disposition pour être téléchargées ou pour le *streaming*, etc. Le producteur doit donc acquiescer tous les droits exclusifs des créateurs impliqués afin d'en assurer l'utilisation et, en fonction de chaque contrat, rémunérer les créateurs en conséquence.

La plus grande partie de la rémunération légale non exclusive, quant à elle, est perçue et distribuée par des organismes de gestion collective. Ceux-ci peuvent également gérer un certain nombre de droits exclusifs au nom d'auteurs et compositeurs qui leur sont affiliés, et qui ne sont donc ni cédés ni transférés par le biais de contrats. Ces organismes concluent des accords réciproques qui facilitent la distribution des recettes au-delà des frontières.

Si vous désirez en apprendre davantage sur la gestion collective des droits d'auteurs et droits voisins, vous pouvez faire usage du matériel pédagogique de l'OMPI, notamment « Module 1: General aspects of collective management » (Aspects généraux de la gestion collective), « Module 3: Management of copyright and related rights in the audiovisual field » (Gestion du droit d'auteur et des droits connexes dans le domaine de l'audiovisuel), « Module 6: Management of rights in dramatic works » (Gestion des droits sur les œuvres dramatiques), et la publication « Collective Management as a Business Strategy for Creators ».

¹ voir aussi : http://ec.europa.eu/internal_market/copyright/index_fr.htm

- **Apprenez-en davantage sur le Traité de Beijing de l'OMPI**

Si vous voulez cerner l'importance du Traité de Beijing de l'OMPI, vous pouvez consulter le site [One treaty for performers](#) (disponible en français), mis en ligne par la [Fédération Internationale des Acteurs](#) (FIA), qui fournit des informations générales, des analyses et des documents de campagne. Le « [Guide de la FIA sur le Traité de Pékin de l'OMPI sur les interprétations et exécutions audiovisuelles](#) » est également disponible et explique, dans des termes simples, les principes fondamentaux de ce traité en exposant son véritable potentiel et en proposant des manières de promouvoir sa ratification.

RESSOURCES

Publications

FIA, « Les droits moraux des artistes interprètes et exécutants », 2013
<http://www.fia-actors.com/uploads/FR-Moral-Rights-Spread%20version%20F.pdf>

FIA, « Guide de la FIA sur le Traité de Pékin de l'OMPI sur les interprétations et exécutions audiovisuelles »
http://fia-actors.com/fileadmin/user_upload/News/Documents/2014/Sept/BTAP_Manuel_FR.pdf

T. Kautio, N. Lefever, « Assessing the Operation of Copyright and Related Rights Systems », CUPORE, 2016
http://www.cupore.fi/images/tiedostot/framework_verkkoversio_final.pdf

T. Koskinen-Olsson, N. Lowe, « Educational Material on Collective Management of Copyright and Related Rights - Module 1: General aspects of collective management », WIPO, 2012
http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_emat_2014_1.pdf

N. Lowe, T. Koskinen-Olsson, « Educational Material on Collective Management of Copyright and Related Rights - Module 3: Management of rights in dramatic works », WIPO, 2014
<http://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=3403.pdf>

T. Koskinen-Olsson, N. Lowe, « Educational Material on Collective Management of Copyright and Related Rights - Module 6: General aspects of collective management », WIPO, 2014
http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_emat_2014_6.pdf

R. Watt, « Collective Management as a Business Strategy for Creators: An Introduction to the economics of collective management of copyright and related rights », WIPO, 2016
http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_emat_2016_3.pdf

Convention universelle sur le droit d'auteur
http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15381&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Convention de Berne (révisée)
http://www.wipo.int/treaties/fr/text.jsp?file_id=283698

Convention de Rome pour la protection des artistes-interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion

<http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/rome/index.html>

Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
http://www.wipo.int/treaties/fr/text.jsp?file_id=295166

Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)
https://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/intel2_f.htm

Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles
<http://www.wipo.int/treaties/fr/ip/beijing/index.html>

9

La liberté d'expression

Je subis des pressions de la part de pouvoirs publics ou d'acteurs non institutionnels qui limitent ma liberté d'expression artistique ou me font me sentir menacé.e ;
ou je veux soutenir un.e collègue qui se trouve dans
une situation semblable dans un autre pays.

Qui peut m'aider ?

Le secteur artistique a toujours été un miroir de la société et un espace d'expression et de résistance. La Rapporteuse spéciale de l'ONU dans le domaine des droits culturels, Farida Shaheed, déclarait dans son [rapport](#) de 2013 sur le droit à la liberté d'expression artistique et de création : « [...] les artistes [...] contribuent aussi aux débats de société, en tenant parfois des contrediscours et en apportant des contrepoids potentiels aux centres de pouvoir existants. » Toutefois, sont-ils vraiment libres ?

Freemuse, une organisation indépendante qui se bat pour la liberté d'expression artistique, a recensé 1028 cas de censure à travers le monde dans son rapport de 2016, « [Art under Threat](#) ». Dans le règlement (UE) no 235/2014, la censure est définie comme un obstacle à l'exercice des libertés fondamentales (parmi lesquelles la liberté d'expression artistique). Bien entendu, la censure n'est qu'une des diverses manières de bafouer la liberté d'expression des artistes et des professionnels de la culture dans des situations politiques complexes. A travers le monde, des individus sont torturés, emprisonnés, voire tués pour leurs activités créatives qui, supposément ou ouvertement, critiquent les idéologies politiques, les croyances religieuses et les normes culturelles et sociales. Si ceci vous semble très éloigné de nos contextes européens, pensez aux cas d'artistes et de professionnels de la culture qui subissent des menaces, des agressions physiques ou du harcèlement, sont (presque) forcés d'annuler leurs spectacles en raison de pressions politiques ou sociales (il y a eu un exemple récent de censure par pression sociale en [Pologne](#)), se heurtent à des restrictions budgétaires ciblées ou sont déchus de leurs fonctions pour des raisons politiques (voir les événements récents en [Hongrie](#)). Même si ces interdictions sont souvent justifiées au nom des « valeurs traditionnelles » ou de l'« intérêt de l'État », tout acte qui vise à limiter ou à entraver le droit fondamental à la liberté d'expression nuit à la création et à la distribution des œuvres. Dans certains cas, ces pratiques peuvent même mettre en danger la sécurité des artistes et du public.

Aujourd'hui, alors que les principes démocratiques sont de plus en plus menacés, le besoin d'agir et de concevoir des outils visant à faciliter et préserver la liberté d'expression artistique se fait grandement sentir. Poursuivez la lecture afin de découvrir quelles organisations peuvent vous aider, vous ou vos collègues, dans de telles situations, et de quelle manière vous pouvez agir lorsque la liberté d'expression est mise à mal.

Par où commencer ?

- **Familiarisez-vous avec les instruments juridiques pertinents**

Vous demandez-vous quels instruments juridiques protègent la liberté d'expression artistique ? Voici quelques documents importants auxquels vous pouvez vous référer lorsque vous traversez une situation politique complexe ou que votre liberté d'expression se trouve menacée : le [traité sur l'Union européenne](#) (Lisbonne 2009) et la [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#) (2000/2009), l'article 9 de la [Déclaration universelle des Droits de l'homme](#) (DUDH, 1948), le [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#) (1966), le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#) (1966), la [Recommandation relative à la condition de l'artiste de l'UNESCO](#) (1980). De plus, la [Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO](#) donne une nouvelle impulsion à la promotion et à la protection de la liberté artistique en qualité de pilier de la liberté fondamentale d'expression.

- **Informez-vous sur le travail de Freemuse**

Freemuse est une organisation internationale associative et indépendante, basée à Copenhague, qui défend la liberté d'expression artistique. Elle se concentre surtout sur un travail de plaidoyer à travers des campagnes, des actions et des projets qui ont pour objectif de protéger ou promouvoir les libertés artistiques à travers le monde et de venir en aide à des artistes en danger. Son travail de plaidoyer s'appuie également sur la surveillance et le recensement des violations de la liberté artistique dans le monde, que l'organisation présente ensuite dans un rapport annuel. Bien qu'au départ son travail se concentrait exclusivement sur les musiciens, vous trouverez sur le [site](#) de Freemuse une rubrique incluant tous les domaines artistiques et contenant des exemples illustrant le travail de plaidoyer de l'organisation et ses modes d'action. Ceux-ci comprennent l'utilisation de moyens de pression sur les gouvernements et les décideurs afin de libérer des artistes, l'action au nom des personnes dont la liberté d'expression artistique a été bafouée, les efforts pour changer les lois et les pratiques répressives qui limitent l'expression artistique et lutter contre la censure.

Vous pouvez également consulter le rapport « [Challenges and effect of terror on arts and culture](#) », présenté au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), qui rassemble des exemples de l'effet de ces pratiques sur les arts et la culture ces dernières années. En outre, le « [Guide Freemuse : plaidoyer et engagement](#) » explique étape par étape la marche à suivre lorsque vous êtes un artiste à risque. Il est disponible en anglais, arabe, français et pachtou, et propose un certain nombre d'actions

concrètes que les organisations et les individus peuvent prendre à l'échelle locale et internationale afin de soutenir les artistes à risque.

- **Informez-vous sur le travail du groupe ARJ**

Si vous êtes victime de censure ou de pressions qui entravent votre liberté d'expression artistique, vous pouvez entrer en contact avec le groupe ARJ, coordonné par Culture Action Europe. Ce groupe, dont les membres comprennent plusieurs réseaux culturels européens et internationaux, a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension dans la sphère publique du rapport entre les arts, la culture, et les droits de l'homme pour le respect des principes démocratiques. Il cherche à être tenu informé de cas de censure et de violation de la liberté d'expression en Europe et à l'étranger. Bien qu'il n'accorde pas d'assistance juridique directe, ce groupe surveille les cas de censure et autres atteintes à la liberté d'expression artistique, ce qui représente une aide importante pour les ONG et les institutions qui se consacrent à ce sujet, et alimente le travail du Rapporteur spécial de l'ONU dans le domaine des droits culturels.

En 2016, l'ARJ a publié l'outil « [Learn to act](#) », une publication ayant pour but d'accroître les compétences au sein des secteurs artistique et culturel en fournissant des informations sur la manière dont les artistes peuvent exercer leurs droits, soutenir d'autres organisations pour y parvenir et renforcer la collaboration entre les arts, la culture, la liberté d'expression et les droits de l'homme. Cet outil contient des informations générales et des conseils pour apprendre à documenter des cas, à soutenir les personnes à risque, à surveiller et défendre la liberté des arts et à sensibiliser sur ce sujet, ainsi qu'à travailler en partenariat avec les institutions spécialisées de l'UE et de l'ONU. Un [document complémentaire](#) expose plusieurs des problématiques et des idées mises en avant dans cet outil et sert d'aide aux lecteurs et aux formateurs. Vous y trouverez des exemples d'artistes et d'œuvres qui ont subi la censure sous diverses formes dans le monde entier, mais plus particulièrement en Europe.

- **Demandez des conseils personnalisés et venez en aide aux autres**

Certaines organisations internationales offrent des conseils, telles que [Article 19](#) et [Index on Censorship](#), qui a notamment publié [quatre guides](#) sur la loi relative à la liberté d'expression et les arts en Angleterre et au Pays de Galles. [ArtistSafety.net](#) est à la fois un réseau de conseil et de bénévoles qui propose de l'aide aux artistes et opérateurs culturels en danger en raison de leur travail. Les actions de ce réseau sont basées sur la méthode mise au point par [freeDimensional](#), une organisation située aux États-Unis et créée en 2005. freeDimensional promeut la justice sociale en accueillant des militants dans des espaces artistiques

et en utilisant des ressources culturelles pour renforcer leur combat.

Il se peut que certains de vos collègues travaillent dans un endroit où leur liberté d'expression est limitée, voire menacée. Si vous vivez dans un contexte où vous n'êtes pas exposés à de tels risques, vous êtes peut-être mieux placés pour demander de l'aide en leur nom. Toutefois, gardez à l'esprit que vos collègues peuvent courir un plus grand danger si vous dénoncez publiquement leur situation; réfléchissez donc bien avant de parler de leur cas publiquement, sur Facebook ou Twitter par exemple.

Vous pouvez également demander de l'aide à vos réseaux nationaux et/ou internationaux. Une des forces des réseaux culturels est qu'ils se battent pour les droits de l'homme et la liberté d'expression, et encouragent une participation démocratique, politique et culturelle équitable¹. Votre syndicat national et les réseaux internationaux auxquels vous êtes éventuellement affiliés seront aussi prêts à vous aider si vous vous trouvez dans une situation politique difficile et. Voici certains organismes dans le domaine qui peuvent vous conseiller: les réseaux internationaux de théâtres tels que l'Union des Théâtres de l'Europe (UTE) et l'IETM, les associations de professionnels du théâtre telles que l'Association internationale des critiques du théâtre AICT-IATC, la [Fédération internationale des Acteurs](#) (FIA) et [Trans Europe Halles](#); les décideurs politiques via des organisations telles que la Fédération internationale des conseils des arts et des agences culturelles (IFACCA), ainsi que [Culture Action Europe](#) et la [Fondation européenne de la Culture](#).

- **Contactez les organisations qui mettent des lieux de refuge à disposition des artistes à risque**

Dans des cas extrêmes, les artistes en danger peuvent nécessiter de déménager vers un lieu sûr de manière temporaire ou permanente. Certaines organisations proposent des espaces où des artistes peuvent trouver refuge hors de leur pays, où ils sont confrontés à une situation politique instable. Parmi ces organisations, l'[International Cities of Refuge Network](#) (ICORN) est un réseau composé de plus de 60 villes et régions qui offrent un refuge à des auteurs et des artistes en danger. Elles organisent le déplacement de l'auteur/artiste et son accueil dans la ville et l'aident à clarifier son statut juridique tout en favorisant son intégration.

Le [Artist Protection Fund](#) accorde des bourses aux artistes en danger, provenant de n'importe quel pays et pratiquant toute discipline, dans le but de les intégrer à une université ou un centre d'arts dans des pays sûrs où ils peuvent poursuivre leur travail.

¹ Un exemple récent est la [déclaration conjointe](#) publiée par plusieurs organisations, notamment ICORN, Freemuse, Arterial Network, l'IETM et le Fonds Roberto Cimetta, sur l'impact que l'interdiction d'entrer sur le sol des États-Unis mise en place en février 2017 par le gouvernement américain a sur la liberté d'expression.

Pour finir, les publications « [Art spaces hosting activism](#) » et « [Hosting activists in art spaces and using cultural resources to strengthen their work](#) », publiées par freeDimensional en collaboration avec [NewTactics in Human Rights](#), fournissent des informations intéressantes aux espaces qui souhaitent s'engager dans cette voie et devenir des refuges pour artistes en danger.

- ***Vous voulez en apprendre davantage ?***

Vous pouvez lire la publication de l'IETM « [L'Art de la désobéissance. Nouvelles perspectives sur l'art et la politique](#) » afin de trouver de l'inspiration dans différents exemples dans lesquels l'art se mêle à l'engagement politique. Une nouvelle publication à ce propos de la série [Nouvelles perspectives](#) sera disponible au printemps 2018.

Vous trouverez également des idées dans le projet de web documentaire intitulé [De la liberté dans l'art ?](#)

Par ailleurs, vous voulez suivre le travail de [Arts Rights Justice](#), un programme élaboré par la Chaire UNESCO sur la politique culturelle pour les arts dans les processus de développement, établie à l'Université de Hildesheim (Allemagne), et qui, à partir de 2017, rassemble un certain nombre d'experts provenant du monde entier et organise des réunions, des ateliers, des forums et des laboratoires. Il vaut la peine de mentionner que ce programme est lié à la bibliothèque de freeDimensional, une plateforme numérique libre d'accès qui, jusqu'en 2020, tentera de rassembler et de mettre à disposition des contenus pertinents traitant des arts, des droits et de la justice et qui comprend les archives numériques de freeDimensional, précédemment menacés de fermeture.

Finalement, la publication de l'UNESCO « [Liberté artistique](#) » offre un aperçu du travail mené par l'organisation à ce sujet.

RESSOURCES

Publications

Arterial Network, « How Free is FREE? Reflections on freedom of creative expression in Africa », Arterial Network, 2016
http://www.arterialnetwork.org/ckeditor_assets/attachments/332/howfreeisfree-updated_final_31082016.pdf

freeDimensional, « Hosting activists in art spaces and using cultural resources to strengthen their work »
<http://freedimensional.org/wp-content/uploads/2010/10/fDbrochure.pdf>

Freemuse, « Guide Freemuse : plaidoyer et engagement », 2011
<http://freemuse.org/advocacy/advocacy-campaign-guide/>

Freemuse, « Art under threat. Freemuse annual statistics on censorship and attacks on artistic freedom in 2016 », 2017
<https://freemuse.org/resources/art-under-threat-in-2016/>

Arts Rights Justice, « ARJ Public Toolkit », Culture Action Europe, 2016
http://cultureactioneurope.org/files/2016/03/ARJ_Public_Toolkit_2016.pdf

Arts Rights Justice, « ARJ Public Toolkit Companion », Culture Action Europe, 2016
http://cultureactioneurope.org/files/2017/02/ARJ_companion_2016_vNG.pdf

D. Gorman, « L'Art de la Désobéissance. Nouvelles Perspectives sur l'art et politique », IETM, 2015
<https://www.ietm.org/fr/publications/nouvelles-perspectives-3-lart-de-la-desobeissance>

Index on Censorship, « Art and the Law - a guide to the legal framework impacting on artistic freedom of expression », 2016
 Note: includes five different publications on the following themes: Child Protection, Counter Terrorism, Public Order, Race and Religion, Obscene Publications
<https://www.indexoncensorship.org/campaigns/artistic-freedom/art-and-the-law/>

T. Lester, K. Phillips, « Art spaces hosting activism - using surplus resources to provide individual assistance and strengthen community engagement », New Tactics in Human Rights, 2010
http://freedimensional.org/wp-content/uploads/2010/10/fD_Final_6Octt.pdf

F. Shaheed, « Rapport de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels. Le droit à la liberté d'expression artistique et de création », UN, 2016

<http://on-the-move.org/files/Shahheed%20Rpt%20FR.pdf>

UNESCO, « Liberté artistique », 2017

https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/artistic_freedom_fr_pdf_web.pdf

Traité sur l'Union européenne (2009)

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:12012M/TXT&from=en>

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000/2009)

http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

Déclaration universelle des Droits de l'homme (1948)

<http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

Recommandation relative à la condition de l'artiste de l'UNESCO (1980)

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13138&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

<http://fr.unesco.org/creativity/convention>

Liens

Article 19

<https://www.article19.org/>

ArtistSafety.net

<http://www.artistsafety.net/>

Arts Rights Justice working group

<http://cultureactioneurope.org/milestone/arj-arts-rights-justice/>

Art Rights Justice Academy

<http://arts-rights-justice.de/>

Artfreedom – audiovisual documentary project

<https://www.artfreedom.org/web-documentaire>

Artwatch Africa - Arterial Network

<http://www.arterialnetwork.org/artwatch>

Culture Action Europe

<http://cultureactioneurope.org/>

European Cultural Foundation

<http://www.culturalfoundation.eu/>

Freedimensional

<http://freedimensional.org/>

Freemuse

<http://freemuse.org/>

Index on Censorship

<https://www.indexoncensorship.org>

International Cities of Refuge Network (ICORN)

<http://www.icorn.org/>

New Tactics in Human Rights

<https://www.newtactics.org/>

The Artist Protection Fund

<https://www.iie.org/Programs/Artist-Protection-Fund>

Artists at Risk Connection

<https://artistsatriskconnection.org>

10

Egalité, diversité et inclusion

Dans le cadre de mon travail, je voudrais promouvoir l'égalité des genres, la diversité et l'accessibilité des artistes et publics en situation de handicap.

Mais par où commencer ? Et à quel point est-il possible pour un.e artiste, un.e créateur/créatrice ou tout autre professionnel de mener une action individuelle forte contre la discrimination ?

Un secteur des arts du spectacle dynamique est un secteur diversifié et ouvert à tous. Qui oserait dire le contraire ? Pourtant, bien que l'égalité d'accès et de traitement fasse partie intégrante du système de valeurs du monde artistique, des déséquilibres de pouvoir et des approches exclusives existent souvent, même si nous n'en sommes pas toujours conscients.

Les bonnes intentions en matière de diversité peuvent avoir des effets paradoxaux. Par exemple, les membres de groupes non dominants dans nos sociétés peuvent être confrontés à des obstacles lorsqu'ils veulent accéder à une éducation artistique professionnelle et/ou poursuivre une carrière dans le domaine des arts et, lorsqu'ils parviennent malgré tout à intégrer nos environnements professionnels, ces personnes peuvent se voir confiées un rôle de *diversity officer*, en plus du travail pour lequel elles sont payées. De plus, les artistes 'issus de la diversité' peuvent susciter certaines attentes sur les sujets qu'ils devraient traiter en raison de leur identité, supposée ou imposée (par exemple, si vous êtes une femme, on s'attend à ce que vous abordiez de sujets féministes dans votre travail).

Bien que le sujet de la diversité ait déjà été traité à l'échelle internationale à travers la négociation et l'adoption de conventions¹, les discussions sont toujours en cours sur le terrain dans le secteur des arts du spectacle. Vous trouverez des documents intéressants à ce propos sur le site de [The Theatre Times](#) dans la rubrique [Making Space](#). Si l'origine ethnique (surtout concernant les communautés de migrants), le genre, l'orientation sexuelle et les aptitudes physiques sont tous des concepts compris dans le terme « diversité », ils ne doivent pas être tous abordés sous le même angle, encore plus si l'on considère que les identités s'entrecroisent. Dès lors, il faut considérer plusieurs stratégies et approches afin de parvenir à un secteur des arts du spectacle ouvert à tous. Toutefois, un des problèmes majeurs rencontrés est le manque de données statistiques nationales précises concernant les questions en lien avec la diversité dans le domaine des arts du spectacle. Cependant, il existe certaines exceptions, comme le rapport « [Gender counts](#) » de Waking the Feminists à propos de l'égalité des genres dans le théâtre en Irlande, les rapports « [Equality, Diversity and the Creative Case](#) » de l'Arts Council England et la publication « [Creative Diversity - the state of diversity in the UK's creative industries and what we can do about it](#) » de la Creative Industries Federation au Royaume-Uni, ou encore les « [Rapports de Reine Prat](#) » en France.

1 À titre d'exemple : dans la « [Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle](#) », la diversité culturelle est reconnue comme « patrimoine commun de l'humanité » et sa défense est un impératif étroitement lié au respect de la dignité humaine ; la « [Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#) » constitue un cadre normatif pour les mesures et politiques culturelles qui soutiennent la diversité ; la « [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) » de l'ONU protège et promeut les droits et la dignité des personnes en situation de handicap.

La mise en œuvre d'une démarche d'inclusion dans le secteur requiert de s'engager à la promotion de la diversité. La diversité doit être considérée comme une occasion pour réinventer le secteur dans son entièreté et proposer à long terme un processus engagé, plein de ressources et de sens afin de renverser les rapports de forces en place². Pour ce faire, il faut repenser la programmation artistique, les idées reçues au sujet de l'esthétique et l'évaluation des programmes de diversité, mais aussi la diversité au sein des politiques de recrutement, parmi les figures d'autorité et dans les organismes de gestion dans le secteur, et pour finir, le discours sur la diversité, qui doit être empreint d'authenticité et inclure des points de vue divers. Dans la suite de ce document, vous trouverez un certain nombre de ressources qui vous seront utiles pour entamer la réflexion. Vous pouvez également consulter le site de l'IETM, qui rassemble des articles et autres ressources sur différents aspects de l'« [Inclusion](#) » dans la rubrique Thèmes.

Par où commencer ?

- **Créer un code de diversité culturelle et adoptez-le dans votre organisation**

Avant d'entamer une quelconque démarche concrète, vous devriez sans doute commencer par évaluer la reconnaissance et la représentation de la diversité culturelle dans votre contexte particulier en tenant compte de votre mission et de vos objectifs, ainsi que des évolutions sociales externes. Un autre point important est la mise à l'écrit de votre optique et de votre approche afin de les communiquer aux diverses parties concernées. Pour ce faire, vous pouvez vous aider du « [Code for cultural diversity in the arts](#) », un outil pratique conçu par le secteur culturel néerlandais et qui émet des recommandations pour seconder les organes de direction et le personnel d'institutions culturelles et leur permettre de diversifier leur organisation.

Peut-être trouverez-vous également utile de consulter les travaux de l'[Arts Council in Irlande](#) à ce propos, qui comprennent plusieurs recherches et ressources, ainsi que le site [Creative Case for Diversity](#) de l'Arts Council au Royaume Uni, qui propose diverses études de cas et ressources.

- **L'égalité des genres**

Commencez par consulter la publication « [Cadre d'Actions sur l'Égalité Hommes-Femmes](#) » élaborée par la FIA, UNIMEI et d'autres partenaires sociaux européens dans le secteur de l'audiovisuel, qui propose des démarches simples et concrètes pouvant être suivies à l'échelle nationale et au sein des organisations afin de faire progresser l'égalité des genres. La [recommandation du Conseil de l'Europe sur l'égalité des genres dans le secteur audiovisuel](#)

2 T. Canas, « [Diversity is a white word](#) »

constitue une autre évolution prometteuse des politiques dans le secteur.

Start by consulting the '[EU Framework of Actions on Gender Equality](#)' publication by FIA, UNI MEI and other European Audiovisual Social Partners that identifies simple and concrete actions that can be followed at national level to drive progress on gender equality. Also note the recent Council of Europe '[Recommendation on Gender Equality in the AV sector](#)' that is a promising policy development in the field.

Vous et vos collègues pouvez également réfléchir à l'approche que vous voulez adopter en matière d'égalité des genres en utilisant la [Gender Equality checklist](#), élaborée par un syndicat suédois pour les arts du spectacle et le cinéma. (Teaterförbundet). Cette liste vous permettra d'entamer une discussion au sein de votre organisation et de suivre votre progression en matière d'égalité. Elle aborde un certain nombre de sujets, notamment le recrutement et la représentation artistique des genres, et s'adresse à tous, que leur occupation soit d'ordre artistique, technique ou administratif, que ce soient des salariés à temps plein, à temps partiel ou des freelances.

Si vous souhaitez en apprendre davantage sur l'égalité des genres, lisez la publication de l'UNESCO, « [Égalité des genres, patrimoine et créativité](#) » et le rapport de Culture Action Europe, « [Gender Inequalities in the cultural sector](#) ». En outre, la publication de la FIA « [Age, genre et emploi des artistes-interprètes en Europe](#) » fournit des données sur l'impact qu'ont les stéréotypes liés à l'âge et au genre sur les opportunités d'emploi pour les artistes-interprètes femmes en Europe et sur la situation de la femme dans la société de manière générale. Le « [Manuel FIA de Bonnes Pratiques pour lutter contre les stéréotypes liés au genre et promouvoir l'égalité des chances dans les secteurs du cinéma, de la télévision et du théâtre en Europe](#) », formule des propositions afin de soutenir les syndicats des artistes-interprètes et les politiques pour qu'ils prennent des mesures dans le domaine, mais aussi, et surtout, des conseils pour le fonctionnement interne du secteur afin de changer la représentation des sexes et briser les stéréotypes.

- **Le harcèlement moral et sexuel**

2017 a été une année charnière en ce qui concerne les discussions sur le harcèlement, en particulier le harcèlement sexuel, dans les secteurs des arts, des médias et du spectacle, mais aussi au-delà. En effet, une série de révélations et de scandales ont pointé du doigt un problème profondément ancré et une culture inacceptable de l'impunité vastement répandue dans le secteur. La nécessité d'affronter cette situation et de trouver des solutions a mené de nombreuses organisations du secteur à s'engager publiquement et à effectuer des changements en interne. Pour ce faire, toutefois, exemples et conseils sont nécessaires afin d'élaborer une politique

ferme de lutte contre le harcèlement sexuel, et le harcèlement de manière générale, sur le lieu de travail. Les syndicats ont été actifs dans ce débat rappelant le droit à un environnement de travail protégé de toute discrimination, harcèlement ou mesures de représailles.

Certains syndicats ont ouvert la voie en tentant de cerner les éléments principaux d'une approche à la fois politique et pratique qui s'attaquerait au problème du harcèlement et mettraient fin à la culture de l'impunité. La Federation of Entertainment Unions (Royaume-Uni) a publié en 2014 le « [Creating Without Conflict Guide](#) », suite à une enquête sur le harcèlement dans le secteur des arts du spectacle. Ce guide s'adresse aux représentants syndicaux sur le lieu de travail et aux membres des syndicats en général. Il liste des démarches pratiques qui peuvent être mises en place pour lutter contre le harcèlement, notamment un code de conduite pour le lieu de travail, accompagné de mécanismes de soutien.

Au Canada, la Professional Association of Canadian Theatres (PACT) et la Canadian Actors Equity Association ont lancé récemment la campagne [Not in Our Space](#). Elle a pour objectif de changer profondément les mentalités dans le secteur. En effet, cette campagne cherche à lutter contre le harcèlement sous sa forme actuelle, à y mettre un terme et à empêcher que le phénomène se reproduise à l'avenir. Elle attire l'attention sur le problème, met l'accent sur la responsabilité collective et pousse à prendre des mesures par le biais d'un accès à des réseaux de soutien et la distribution d'information au personnel chargé de prévention sur le sujet. Vous trouverez en ligne des outils et des informations sur la campagne.

- **La discrimination sur base de l'orientation sexuelle**

L'orientation sexuelle peut aussi être un motif de discrimination ou de harcèlement. Au Royaume-Uni, Equity, un de principaux syndicats du secteur, a mené une enquête sur les conséquences pour un artiste-interprète d'afficher publiquement son orientation sexuelle. Suite à cette enquête, le syndicat a lancé la campagne [I won't pretend](#) pour soutenir les professionnels LGBT dans le secteur et qui s'appuie sur les témoignages d'artistes-interprètes qui disent avoir constaté une amélioration dans leur vie professionnelle après leur coming out. De plus, la Fédération internationale des Acteurs (FIA) mène une vaste enquête à propos des expériences d'artistes-interprètes LGBTQI dans le monde. Les résultats seront publiés sur le site de la FIA dans la [rubrique](#) dédiée à la communauté LGBTI et à la diversité.

- **Autres ressources en matière de diversité**

Vous trouverez des propositions pour mieux gérer la diversité ethnique dans l'article « [Diversity for dummies](#) », qui pose des questions simples à propos de l'approche de votre organisation. Aussi, le rapport de l'IETM « [Let's Act Now: on what we say when you're not there](#) », résume les discussions qui ont eu lieu à IETM Bucharest sur la diversité et l'inclusion ans le secteur des arts du spectacle.

Par ailleurs, le « [Report on the role of public arts and cultural institutions in the promotion of cultural diversity and intercultural dialogue](#) », élaboré par un des groupes de la méthode ouverte de coopération (MOC), composé d'experts provenant des États membres de l'UE, est un bon point de départ pour en apprendre davantage sur les politiques et les pratiques concernant la promotion de la diversité culturelle et le dialogue interculturel, notamment en ce qui concerne la programmation, le recrutement, la prise de contact avec de nouveaux publics et la création d'espaces de rencontre.

En ce qui concerne la planification de vos activités et l'interaction avec des publics divers, vous trouverez peut-être utile d'adapter « [The Moving Communities methodology canvas](#) », mis au point par Platoniq en collaboration avec l'équipe du programme Idea Camp. Il s'agit d'une publication qui adapte plusieurs techniques et principes de la pensée créative, du prototypage rapide et des méthodes simples pour vous permettre de concevoir des idées pour l'engagement de communautés différentes.

- **Ouvrir vos portes et vos équipes aux personnes en situation de handicap**

Commencez par vous familiariser avec les concepts de base du handicap et les principales difficultés auxquelles les artistes en situation de handicap font face. La rubrique sur le handicap sur le site de [HowlRound](#) peut être votre point de départ. Vous apprendrez également énormément en lisant « Sous les feux des regards », une publication de l'IETM de la série Nouvelles perspectives qui rassemble différents points de vue sur les arts et le handicap et ouvre la voie à la réflexion sur la démarche à adopter dans votre travail. Si vous souhaitez en apprendre davantage sur des stratégies plus spécifiques, l'ASEF a récemment publié un rapport intitulé « [Culture and Disability: policies and practices in Asia and Europe](#) », qui offre un aperçu général des politiques adoptées et des études de cas sur le sujet.

D'autres ressources peuvent vous aider à évaluer et à améliorer l'accessibilité de votre salle de spectacle, de votre compagnie ou de votre organisation, telles que le manuel « [Innovation diversity – new approaches of cultural encounter in Europe](#) »,

résultat du programme européen Europe Créative UnLabel. Il offre une description de dix organisations européennes qui ont adopté une démarche inclusive dans leur travail avec des artistes en situation de handicap. Vous y trouverez également une liste de choses à prendre en compte pour l'organisation pratique et la mise au point de programmes inclusifs qui s'adaptent au public, ainsi qu'une liste de compagnies professionnelles et autres acteurs actifs en Europe dans le domaine des arts du spectacle inclusifs. De plus, vous pouvez consulter le « [Guide to Theatre Access - your guide to making theatre performances more accessible](#) », élaboré par Accessible Theatre (Royaume-Uni), qui fournit des conseils si vous voulez proposer des spectacles sous-titrés, en audiodescription traduit en langue des signes.

Si vous vous intéressez au travail d'artistes qui s'identifient comme étant en situation de handicap et voulez en apprendre davantage sur leur travail, connectez-vous à la plateforme [Disability Arts International](#), créée dans le cadre du le projet européen Unlimited Access. Il s'agit d'un site lancé en 2013 dans le but de promouvoir le travail d'artistes en situation de handicap, de compagnies gérées par des personnes en situation de handicap et des organismes artistiques inclusifs. La plateforme fournit des informations et des ressources aux professionnels des arts, notamment une newsletter périodique. Dans la rubrique [Ressources](#) vous trouverez des études de cas comportant des points de vue intéressants provenant de projets, de documents politiques (britanniques pour la plupart) et une base de données sur les organisations et les organismes de coordination dans le secteur.

Vous pouvez également vous inspirer du travail de [SAG-AFTRA](#), le syndicat des artistes-interprètes professionnels dans le secteur audiovisuel aux États-Unis. Il s'est engagé dans d'importants travaux de recherche et dans un travail de plaidoyer afin de parvenir à une meilleure intégration des artistes-interprètes en situation de handicap, notamment à travers de sa campagne [I am PWD](#).

- **Aller plus loin : les pratiques artistiques développées avec des réfugiés et des personnes déplacées**

Lorsqu'il s'agit de travailler avec des communautés de migrants, un nombre croissant de ressources est disponible. « [How culture and the arts can promote intercultural dialogue in the context of the migratory and refugee crisis](#) », un rapport produit par un des groupes de travail de la méthode ouverte de coordination, présente des études de cas sur la crise migratoire. La publication de l'IETM « [Creation and Displacement - developing new narratives around migration](#) », écrite par Yasmin Fedda, Daniel Gorman et Tory Davidson, offre une cartographie préliminaire d'artistes et de professionnels qui s'engagent dans un travail avec, pour et sur des réfugiés et des immigrés. En outre, le rapport « [The role of culture in promoting inclusion in the context of migration](#) », fruit de la session de réflexion

de Voices of Culture³, fournit un certain nombre de recommandations sur le sujet et présente des études de cas qui illustrent les approches mises en place par diverses organisations culturelles. Ensuite, le rapport de l'IETM « [Fortress Europe](#) » est le résultat de discussions menées entre les membres de l'organisation à propos des solutions que le secteur des arts du spectacle peut apporter à la question urgente des réfugiés et des migrations. Pour finir, la publication « [The inclusion of migrants and refugees: the role of cultural organisations](#) », de Acceso Cultura, offre un aperçu de la manière dont les organisations culturelles (notamment les musées) travaillent sur l'immigration.

RESSOURCES

Publications

Arts Council England, « Equality, Diversity and the Creative Case - a data report 2015- 2016 », 2016

http://www.artscouncil.org.uk/sites/default/files/download-file/Equality_diversity_creativecase_2015_16_web_0.pdf

J. Baltà Portoles, « Culture and Disability: policies and practices in Asia and Europe », ASEF, 2016

http://culture360.asef.org/wp-content/blogs.dir/1/files/2016/12/FA_CD_Inside_161201_lowres.pdf

T. Canas, « Diversity is a white word », in ArtsHub Australia, 9 January 2017

<http://www.artshub.com.au/education/news-article/opinions-and-analysis/professional-development/tania-canas/diversity-is-a-white-word-252910>

Creative Industries Federation, « Creative Diversity- the state of diversity in the UK's creative industries and what we can do about it », 2015

[https://www.creativeindustriesfederation.com/sites/default/files/2017-06/30183-CIF%20Access%20&%20Diversity%20Booklet_A4_Web%20\(1\)\(1\).pdf](https://www.creativeindustriesfederation.com/sites/default/files/2017-06/30183-CIF%20Access%20&%20Diversity%20Booklet_A4_Web%20(1)(1).pdf)

« Cultural Diversity Code », The Netherlands, 2015

https://www.ietm.org/sites/default/files/attachments/meetingpage/cultural_diversity_code.pdf

D. Dean, « Age, genre et emploi des artistes-interprètes en Europe. Rapport relatif à la recherche menée dans le cadre du projet 'La modification de la représentation du genre : création des opportunités d'emploi pour les femmes dans le secteur du spectacle, de la télévision et du cinéma' de la Fédération internationale des Acteurs », FIA, 2008

³ *Voices of Culture est un processus de dialogue structuré qui offre un cadre pour des discussions entre des acteurs de la société civile et la Commission européenne en matière de culture.*

<http://www.fia-actors.com/uploads/FRANCAIS.pdf>

E. Di Federico, « Let's Act Now: on what we say when you're not there », report of the session at IETM Plenary Meeting in Bucharest, 2017

https://www.ietm.org/en/system/files/publications/let-s_act_now-diversity_final.pdf

B. Donohue, C. O'Dowd, T. Dear, et al, « Gender counts - an analysis of gender in Irish theatre 2006-2015 », Waking the Feminists, 2017

<https://wft.ie/waking-the-feminists-research-findings-revealed/>

Comité de dialogue social sectoriel européen pour le secteur de l'audiovisuel, « Cadre d'actions sur l'égalité hommes-femmes », 2011

http://www.fia-actors.com/uploads/AVSDC-FoA_Gender_Equality_FR.pdf

D. Jewesbury, J. Singh, S. Tuck, « Cultural Diversity and the Arts research project: towards the development of an Arts Council policy and action plan », Arts Council Ireland, 2009

http://www.artscouncil.ie/uploadedFiles/Main_Site/Content/Artforms_and_Practices/Arts_Participation_pages/CULTURAL_DIVERSITY_AND_THE_ARTS_RESEARCH_REPORT.pdf

Y. Fedda, D. Gorman, T. Davidson, « Creation and Displacement. Developing New Narratives Around Migration », IETM, 2016

<https://www.ietm.org/en/publications/creation-and-displacement-developing-new-narratives-around-migration>

P. Keenan, K. Nowacka, L. Patchett, « Égalité des genres, patrimoine et créativité », UNESCO, 2014

<http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002303/230304f.pdf>

W. Lei, « Fortress Europe », report of the session at IETM Plenary Meeting in Amsterdam, 2016

https://www.ietm.org/en/system/files/publications/fortress_eu.pdf

K. Marsh, J. Burrows, « Permission to stare. Fresh Perspectives on arts and disability », IETM, 2017

<https://www.ietm.org/en/publications/fresh-perspectives-7-permission-to-stare-arts-and-disability>

S. Mitter, L. Reuter, « Innovation Diversity - New approaches on cultural encounter in Europe », UnLabel/ Sommertheater Pustebume e.V., 2017

http://un-label.eu/wp-content/uploads/2017/08/Un-Label-Manual-Innovation-Diversity-New-Approaches-of-Cultural-Encounter-in-Europe_EN.pdf

OMC Working Group of EU member states experts on the role of public arts and cultural institutions in the promotion of cultural diversity, « Report on the role of public arts and cultural institutions in the promotion of cultural diversity and intercultural dialogue », European Agenda for Culture / Work plan for culture 2011- 2014, 2014
http://ec.europa.eu/assets/eac/culture/library/reports/201405-omc-diversity-dialogue_en.pdf

OMC Working Group of EU member states experts on intercultural dialogue in the context of the migratory and refugee crisis, « How culture and the arts can promote intercultural dialogue in the context of the migratory and refugee crisis », European Agenda for Culture, Work plan for culture 2015- 2018, 2017
<https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/4943e7fc-316e-11e7-9412-01aa75ed71a1/language-en>

Ralph B. Peña, « Diversity for Dummies », on HowlRound, 25 March 2017
<http://howlround.com/diversity-for-dummies>

Platoniq, « The Moving Communities methodology canvas », <http://public.platoniq.net/IDEACAMP17/Movingcommunities-Canvas.pdf>

R. Polacek, « Manuel FIA de bonnes pratiques pour lutter contre les stéréotypes liés au genre et promouvoir l'égalité des chances dans les secteurs du cinéma, de la télévision et du théâtre en Europe », FIA, 2010
http://www.fia-actors.com/uploads/Engendering_FR.pdf

R. Prat, « Pour une plus grande et une meilleure visibilité des diverses composantes de la populations française dans le secteur du spectacle vivant / Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, à la maîtrise de la représentation », Mission EgalitéS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2006
<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/prat/egalites.pdf>

R. Prat, « Arts du spectacle - Pour l'égal accès des femmes et des hommes aux postes de responsabilité, aux lieux de décision, aux moyens de production, aux réseaux de diffusion, à la visibilité médiatique - De l'interdit à l'empêchement », Ministère de la Culture et de la Communication, 2009
http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/egalite_acces_resps09.pdf

S. Pujar, « Gender inequalities in the cultural sector », Culture Action Europe, 2016
<http://cultureactioneurope.org/files/2016/05/Gender-Inequalities-in-the-Cultural-Sector.pdf>

Teaterförbundet, The Swedish Union for Performing Arts and Film, « Gender Equality checklist »
<http://teaterforbundet.se/wp-content/uploads/2016/08/Gender-Equality-Checklist.pdf>

M. Vlachou, « The inclusion of migrants and refugees: the role of cultural organisations », Acesso Cultura, 2017
<https://accesscultureportugal.wordpress.com/services/studies/>

Voices of Culture, « Brainstorming report: The role of Culture in promoting inclusion in the context of migration », 2016
https://www.ietm.org/sites/default/files/attachments/meetingpage/voc_full_report_final_kleiner.pdf

Liens

Creative Case for Diversity, UK
<http://www.creativecase.org.uk/>

Arts Council Ireland
<http://www.artscouncil.ie/Arts-in-Ireland/Arts-participation/Arts-and-cultural-diversity/>

I won't pretend campaign - Equity (UK)
<https://www.equity.org.uk/campaigns/i-won-t-pretend/>

Theatre Times (check section under the title Making Space)
<https://thetheatretimes.com/>

Guide to Theater Access - your guide to making theatre performances more accessible
<http://www.accessibletheatre.org.uk/>

Disability Arts International
<http://www.disabilityartsinternational.org/>

I am PWD campaign by SAG-AFTRA
<https://www.sagaftra.org/category/hot-news/i-am-pwd>

HowlRound
<http://howlround.com/>

11

La responsabilité environnementale

Dans le cadre de mon travail, j'aimerais promouvoir le développement durable. Mais par où commencer ? Et de quelle marge de manœuvre dispose un.e artiste, un.e créateur/créatrice ou tout autre professionnel pour mener une action individuelle dans le domaine ?

Le réchauffement climatique et la sensibilisation à l'environnement comptent parmi les grands enjeux globaux de notre époque. Une prise de conscience de la dégradation environnementale et écologique semble toutefois prendre corps dans nos sociétés. Le secteur artistique a la capacité de porter ce sujet à l'attention du public en le sensibilisant, l'inspirant et en passant des messages souvent laissés de côté par les médias grand public. Des artistes et des collectifs se sont engagés sur ce sujet et organisent des campagnes comme, par exemple la coalition [Art Not Oil](#) et les spectacles « [Liberate Tate](#) ». Pourtant, de façon simultanée, le secteur est responsable d'une empreinte écologique non négligeable et qui s'accroît en conséquence des tournées ou des grands festivals à ciel ouvert.

La durabilité est un concept devenu à la mode ces dernières décennies et, comme l'écrit Sacha Kagan¹, il a d'abord été compris par les secteurs artistique et culturel comme désignant les systèmes qui soutiennent les industries artistique et culturelle sur le long terme. Ces dernières années, toutefois, ce terme est de plus en plus souvent associé à la dimension écologique de l'activité artistique et culturelle, aussi bien par le biais des sujets abordés par les créations que dans les méthodes de travail utilisées par le secteur.

Lorsque l'on parle d'un secteur des arts du spectacle durable, il ne s'agit pas d'une aspiration ou d'une hypothèse pour l'avenir, mais bien de démarches à adopter aujourd'hui afin de respecter l'environnement et de bâtir une économie à faible émission de carbone. L'étude « [The arts and environmental sustainability](#) » réalisée par l'IFACCA et Julie's Bicycle, a mis en lumière le fait que la plupart des représentants du secteur culturel estiment qu'une bonne gestion de l'environnement est totalement en ligne avec les autres valeurs du secteur. Toutefois, aucune décision claire n'est réellement prise par le secteur pour adopter une approche durable et, parallèlement, le monde politique n'aide pas à expliquer cette démarche de manière plus explicite et ne prend guère d'initiative concrète.

Dès lors, que pouvez-vous faire pour appliquer le concept de durabilité environnementale dans votre travail ?

Par où commencer ?

- **Mesurez votre empreinte écologique**

Afin d'assurer un avenir durable, il est essentiel de sans cesse mettre au point et instaurer des pratiques créatives à faible émission de carbone. Formidable, mais comment calcule-t-on son empreinte écologique ? Commencez par utiliser [IGtools](#), un ensemble d'outils gratuits qui vous permettent de calculer et de surveiller votre impact environnemental. Ils ont été spécialement conçus pour l'industrie de la création, tant pour les salles de spectacle, que pour les bureaux, les tournées, les productions, les événements ou les festivals. Ces outils sont le fruit d'une collaboration entre l'Art Council England et Julie's Bicycle. Aujourd'hui, l'utilisation de ces outils est devenue un critère de financement pour l'Arts Council England (ce sera bientôt également le cas pour [Creative Scotland](#)), ainsi que la première étape pour pouvoir obtenir la certification « [Creative Green](#) »². En plus de réduire l'empreinte écologique du secteur culturel au Royaume-Uni, cette initiative cherche à stimuler un changement plus profond dans les pratiques artistiques en encourageant des solutions créatives et le développement de nouveaux marchés adaptés à des biens et des services plus respectueux de l'environnement. Afin d'avoir accès à ces outils, vous devez vous inscrire sur le site de Julie's Bicycle.

- **Consultez d'autres ressources proposées par Julie's Bicycle**

[Julie's Bicycle](#) est une organisation caritative, située à Londres, qui aide la communauté créative à agir contre le réchauffement climatique et pour la durabilité environnementale. Si vous consultez la rubrique « ressources » de leur site, vous y trouverez un nombre important de guides pratiques, d'astuces et d'études de cas sur l'énergie, les déchets, l'eau, l'utilisation des matériaux et les pratiques durables, ainsi qu'une grande quantité de documents et de ressources, notamment « [Green Theatre Guide](#) », « [Fit for the Future: Investing in Environmentally Sustainable Buildings - a guide for the arts](#) » et le guide pratique « [Productions and Exhibitions](#) ». Certaines des publications se penchent plus en détails sur l'aspect environnemental des tournées, sujet particulièrement pertinent pour les compagnies et organisations du secteur du spectacle vivant ; consultez donc le « [Guide de la mobilité verte](#) », élaboré par On the Move (disponible en anglais, français, italien, allemand et chinois), et les trois volumes de la série « [Moving Arts](#) » : « [Touring Bands](#) », « [Orchestras](#) » et « [Theatre](#) ». En outre, vous serez peut-être également intéressés par la documentation portant sur les événements à ciel ouvert, tels que « [Waste management](#) » et « [Water management at outdoor events](#) », ou encore

² *Creative Green est le seul système de certification environnementale spécialement conçu pour les industries de création et de la culture. Il reconnaît et encourage les meilleures pratiques environnementales des organismes culturels et des salles de spectacle grâce à un système d'étoiles.*

¹ S. Kagan, 'Sustainability as a New Frontier for the Arts and Cultures', 2008

« [Powerful thinking guide](#) » qui donne des astuces pour apprendre à gérer les énergies temporaires intelligemment. Pour finir, si vous souhaitez rendre vos bureaux plus respectueux de l'environnement et moins énergivore, consultez « [Greening the office guide](#) ».

- **Tirez des leçons des projets européens sur le terrain**

La durabilité environnementale dans le secteur des arts a fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années dans le cadre de partenariats européens. Vous trouverez ici des références de projets qui ont déjà pris fin, ainsi que d'autres encore en cours. Tous ces projets valent la peine d'être explorés pour les expériences qu'ils relatent et les ressources qu'ils rassemblent. Par exemple, le projet [GALA - Green Art Lab Alliance](#), financé par le programme Culture de l'UE entre 2013 et 2015, avait pour objectif de partager des connaissances et sensibiliser les artistes, les citoyens et les décideurs politiques. Leur « [GALA funding guide](#) » est le premier inventaire des fonds publics, privés, internationaux, européens, nationaux, régionaux et locaux, ainsi que des initiatives qui peuvent financer des projets culturels et artistiques ayant pour objet la durabilité environnementale. Un autre exemple est [Imagine 2020](#), un réseau composé de 10 organisations artistiques, financé par le programme Europe Créative et focalisé sur la sensibilisation du secteur artistique et de la société civile, de manière générale, sur la crise socioécologique. Ce projet soulève la question du rôle de l'art dans l'adoption d'une perspective d'avenir durable pour notre planète. Pour ce faire, il finance des commissions artistiques, la recherche et le développement, prône le partage des ressources, des idées, des connaissances, et stimule le débat sur des sujets divers sous le couvert de l'art et de l'écologie. Pour finir, [Creative Climate Leadership](#) est un autre projet, financé par l'UE et coordonné par Julie's Bicycle, qui s'adresse aux artistes et aux professionnels de la culture pour les pousser à explorer la dimension culturelle du réchauffement climatique et prendre des mesures qui ont de l'impact. Sur ce site, vous trouverez plusieurs [ressources](#) intéressantes.

- **Inspirez-vous des autres**

[Pulse - Cultural Network for Transition](#) est un réseau participatif fondé par plusieurs acteurs de la scène culturelle flamande, précurseurs de la durabilité dans le domaine des arts et de la culture. La plupart des informations qui se trouve sur leur site est en néerlandais, mais certaines pratiques intéressantes sont accompagnées d'un résumé en anglais. L'organisation présente sa vision dans la publication « [Culture as a driver for transition](#) », dans laquelle les auteurs soulignent le rôle que la culture a à jouer dans la transition vers un modèle de société durable, à la fois local et mondial, et la construction d'une « citoyenneté environnementale ».

Consultez également les sites de ces deux réseaux de festivals français qui encouragent leurs membres à rendre leurs activités

plus écologiques : [Le collectif des festivals](#) (Bretagne) et [Cofees](#), le Collectif des festivals eco-responsables et solidaires en région PACA. Ils contiennent tous les deux des [fiches d'action](#) qui vous aideront à adopter démarche artistique durable. Un autre exemple intéressant est COAL - la [Coalition pour l'art et le développement durable](#), fondée en 2008 par des professionnels français des arts contemporains, du développement durable et de la recherche. COAL cherche à promouvoir une nouvelle génération d'artistes intéressés par les questions environnementales et sociales, en partenariat avec des espaces culturels, des ONG, des chercheurs et le monde des affaires. Dans une optique innovante et multidisciplinaire, COAL mobilise des artistes et des opérateurs culturels autour d'enjeux environnementaux et sociaux et soutient la création d'œuvres afin de sensibiliser et d'apporter des solutions concrètes à travers des expositions, des événements, le Prix COAL Art et Environnement et des ressources. Le centre culturel [UfaFabrik](#) est une autre référence intéressante. Situé à Berlin, ce centre culturel international s'efforce d'adopter des pratiques durables et d'encourager le développement des compétences des administrateurs culturels et des artistes afin de mettre en œuvre des stratégies durables dans le domaine de la culture..

Bien entendu, il s'agit ici simplement de quelques exemples de mesures prises dans le secteur à ce sujet. Cherchez d'autres acteurs culturels qui prennent position sur durabilité environnementale dans votre ville, région ou pays, et associez-vous afin de partager vos ressources et faire en sorte que vos efforts soient le plus fructueux possible.

- **Apprenez-en davantage**

La publication « [L'art pour le bien de la planète](#) », de la série « Nouvelles perspectives » sur l'art et l'environnement, écrite par Hannah Van Den Bergh et publiée par l'IETM en partenariat avec COAL – Art de développement durable (disponible en anglais et en français), présente des pratiques et des modèles mis en œuvre dans l'art contemporain, qui se penchent sur des questions environnementales et plaident en faveur d'un changement. Par ailleurs, le rapport de l'IFACCA et de Julie's Bicycle, « [The arts and environmental sustainability](#) » offre un bon aperçu du niveau d'engagement des décideurs politiques envers la durabilité environnementale, en se concentrant sur les approches politiques.

RESSOURCES

Publications

GALA - Green Art Lab Alliance, « Funding Guide - a selection of funding opportunities for arts and culture projects related to environmental sustainability », 2015

<http://greenartlaballiance.eu/wp-content/uploads/2015/03/gala-funding-guide-final-FINAL.pdf>

IFACCA & Julie's Bicycle, « D'Art Report 34b - The arts and environmental sustainability: an international overview », IFACCA, 2014

<http://media.ifacca.org/files/DArt34b.pdf>

S. Kagan, « Sustainability as a New Frontier for the Arts and Cultures », in S. Kagan and V. Kirchberg (eds), « Sustainability: a new frontier for the arts and cultures », Frankfurt am Main: VAS - Verlag für Akademische Schriften, 2008

H. Van Den Bergh, « L'art pour le bien de la planète. Nouvelles Perspectives sur l'art et l'environnement », IETM et COAL, 2015

<https://www.ietm.org/fr/publications/nouvelles-perspectives-4-lart-pour-le-bien-de-la-planete>

Julie's Bicycle, « Green Theater Guide », 2008

<https://www.juliesbicycle.com/resource-green-theatre-guide-2008>

Julie's Bicycle, « Guide de la mobilité verte. Un guide pour le développement durable de la mobilité dans le spectacle vivant », On the Move, 2011

<https://www.juliesbicycle.com/Handlers/Download.ashx?IDMF=938f2ee9-3dd7-4f15-ac0a-b6bb66aa4b39>

Julie's Bicycle, « Moving Arts Vol I: Touring Bands report », 2010

<https://www.juliesbicycle.com/resource-ma1-touring-bands-2010>

Julie's Bicycle, « Moving Arts Vol II: Orchestras report », 2010

<https://www.juliesbicycle.com/resource-ma2-orchestras-2010>

Julie's Bicycle, « Moving Arts Vol III: Theatre report », 2010

<https://www.juliesbicycle.com/resource-ma3-theatre-report-2010>

Julie's Bicycle, « Waste management at outdoor events guide », 2015

<https://www.juliesbicycle.com/resource-waste-outdoor-events-2015>

Julie's Bicycle, « Greening the office guide », 2015

<https://www.juliesbicycle.com/resources-green-office-guide-2015>

Julie's Bicycle, « Fit for the future guide: investing in environmentally sustainable buildings - a guide for the arts », 2015

<https://www.juliesbicycle.com/resource-fftf-guide-2015>

Julie's Bicycle, « Practical Guide: Productions and Exhibitions », 2015

<https://www.juliesbicycle.com/resource-productions-exhibitions-2015>

Julie's Bicycle, « Powerful thinking guide », 2017

<https://www.juliesbicycle.com/powerfulthinking>

Liens

Art Not Oil coalition

<http://www.artnotoil.org.uk/>

Liberate Tate

<http://www.liberatetate.org.uk/>

Creative Industry Green Tools

<https://ig-tools.com/signup>

Imagine 2020

<http://www.imagine2020.eu/>

Creative Climate Leadership

<http://www.creativeclimateleadership.com/>

Pulse - Cultural Network for Transition

<http://pulsenetwerk.be/about-pulse/>

Le collectif des festivals

<http://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/>

Cofees, the Collectif des festivals eco-responsables et solidaires en région PACA

<http://plateforme-aer.fr/>

UfaFabrik

<https://www.ufafabrik.de/en>

IETM TOOLKIT

www.ietm.org